



Régie des
Eaux
Gessiennes

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019



INTRODUCTION	5
OBJET ET COMPETENCES DE LA REGIE	7
PRESENTATION DU FONCTIONNEMENT DE LA REGIE	11
1. <i>UNE GOUVERNANCE ADAPTEE</i>	12
2. <i>UN CONTRAT D'OBJECTIFS POUR UNE GESTION AMBITIEUSE</i>	12
3. <i>NOUVEAUX REGLEMENTS DE SERVICE</i>	13
4. <i>OPERATEUR PUBLIC ET COOPERATION</i>	13
5. <i>OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE</i>	13
ORGANISATION DU SERVICE	16
1. <i>ACCUEIL DE PROXIMITE POUR LES USAGERS</i>	19
2. <i>UN UNIQUE SITE POUR LES SERVICES TECHNIQUES</i>	19
3. <i>DES COLLABORATEURS QUI FONT LA FORCE ET LA QUALITE DE LA REGIE</i>	20
CLIENTÈLE	23
1. <i>ACCUEIL CLIENTELE</i>	25
2. <i>GESTION DEMATERIALISEE</i>	25
3. <i>LES ASTREINTES</i>	26
4. <i>LES MOYENS DE PAIEMENT</i>	27
5. <i>UNE POLITIQUE SOCIALE DE L'EAU</i>	27
6. <i>2019 : Une augmentation maîtrisée de la facture d'eau</i>	27
7. <i>ABONNES DESSERVIS</i>	28
8. <i>INTERRUPTION DE SERVICE</i>	29
9. <i>INTERVENTION CLIENTELE</i>	29
10. <i>BRANCHEMENTS NEUFS</i>	31
EAU POTABLE	32
1. <i>LES RESSOURCES</i>	35
2. <i>LES OUVRAGES</i>	37
3. <i>LES RESEAUX</i>	38
4. <i>COMPTE RENDU D'ACTIVITE</i>	39
5. <i>TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE RESEAU</i>	47
6. <i>SURVEILLANCE DE LA QUALITE DE L'EAU</i>	49
ASSAINISSEMENT	51
1. <i>LES OUVRAGES</i>	53
2. <i>LE TRAITEMENT DES EFFLUENTS EN SUISSE</i>	54
3. <i>LES RESEAUX</i>	56
4. <i>COMPTE RENDU D'ACTIVITE</i>	58
5. <i>INTERVENTIONS REALISEES</i>	68
6. <i>TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT REALISES</i>	73
7. <i>SURVEILLANCE DE LA QUALITE DES REJETS</i>	77
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	81
1. <i>LES OUVRAGES</i>	83
2. <i>COMPTE RENDU D'ACTIVITE</i>	83
COMPTE-RENDU FINANCIER	85
1. <i>BUDGET EAU POTABLE</i>	86
2. <i>BUDGET ASSAINISSEMENT</i>	86

Introduction

MOT DU PRÉSIDENT

Aujourd'hui, plus que jamais, l'eau et l'environnement sont au cœur des débats publics avec une année 2019 marquée par un fort déficit de précipitations. C'est pourquoi la Régie des Eaux Gessiennes réaffirme son engagement pour la préservation de la ressource en eau en mobilisant chaque jour ses équipes à l'amélioration du rendement des réseaux.

Au cours de cette deuxième année de fonctionnement, la Régie des Eaux Gessiennes a amélioré le rendement du réseau d'eau potable. Ce dernier qui était d'un peu plus de 72% au 1er janvier 2018 a évolué au 31 décembre 2019 à près de 77,44%. Cette forte amélioration découle, d'une part, du travail des collaborateurs de la Régie lors des campagnes de recherche de fuite engagées depuis 2018 et d'autre part, de l'installation de 300 pré-localisateurs à poste fixe permettant de localiser plus rapidement les pertes sur le réseau. La poursuite du déploiement de ces équipements en 2020 sera un allié précieux pour la gestion patrimoniale de nos réseaux en nous permettant de prioriser les renouvellements de réseaux et ainsi améliorer encore le rendement.

Pour répondre à la forte augmentation de population sur le territoire du Pays de Gex, le schéma directeur d'eau potable, dont l'un des principaux enjeux est de définir les travaux permettant à minima d'équilibrer les besoins et les ressources mobilisées, devra prochainement être présenté aux futurs élus. Ces derniers auront à définir les priorités de travaux d'interconnexion ou mobilisation de nouvelles ressources garantissant, en période d'étiage et pour les 20 prochaines années, l'alimentation en eau des abonnés gessiens.

Au volet assainissement, de nombreux investissements de mise aux normes des stations d'épuration du territoire sont à l'étude. En 2019 et 2020 nos efforts se sont portés et se poursuivront sur la station de traitement des eaux usées de Collonges permettant à terme de supprimer également la station d'épuration de Farges Asserans.

Ce compte rendu annuel est enfin pour moi l'occasion de remercier l'ensemble du personnel de la Régie et son Directeur et mettre en avant le travail accompli durant ces deux premières années d'existence.

Le président,
Michel BRULHART



OBJET ET COMPETENCES DE LA REGIE



Régie des
EAUX
Gessiennes



La Régie des Eaux Gessiennes a été créée pour exploiter, à compter du 1^{er} janvier 2018, les services publics industriels et commerciaux de l'eau et de l'assainissement, collectif et non collectif, sur le territoire des 27 communes membres de Pays de Gex Agglomération.

Dans le cadre des règles législatives et réglementaires en vigueur, la Régie a ainsi pour compétence :

- La planification globale de l'assainissement :
 - Zonage d'assainissement conformément à l'article L 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.)
- L'Eau Potable :
 - Établissement du schéma de distribution d'eau potable prévu à l'article L 2224-7 du C.G.C.T,
 - Production, transport et distribution d'eau potable (à l'exception des eaux thermales et minérales). Des importations et exportations d'eau potable sont assurées auprès de collectivités extérieures au périmètre communautaire y compris des collectivités suisses.
- L'Assainissement Collectif :
 - Schéma d'assainissement collectif, conformément à l'article L 2224-8 du C.G.C.T.
 - Collecte, transport et traitement des eaux usées. Des importations et exportations d'effluents sont assurées auprès de collectivités extérieures au périmètre communautaire y compris des collectivités suisses.
- Assainissement non collectif :
 - Contrôle de la conception, de l'implantation, de la réalisation, du bon fonctionnement et de l'entretien des installations d'assainissement non collectif.
 - Études préalables et maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.
 - Appui et organisation des opérations de vidange des systèmes d'assainissement non collectif.
- L'Eau pluviale :
 - Soutien aux travaux de création de réseaux et d'équipements, de mise en séparatif des réseaux d'eaux pluviales présentant un intérêt public local et environnemental pour les opérations conduites conjointement entre Pays de Gex Agglomération, les communes et les personnes privées.

Ainsi la Régie des Eaux Gessiennes exploite directement les services à caractère industriel et commercial relevant des compétences Eau Potable, Assainissement Collectif et Assainissement Non Collectif de Pays de Gex Agglomération.

Ce mode de gestion publique, totalement transparent, fait l'objet d'un suivi régulier de la part des services de Pays de Gex Agglomération et de l'État avec, notamment, un contrôle des comptes rigoureux.

Dans ces conditions, les abonnés bénéficient du respect de l'intérêt général notamment lors des investissements rendus nécessaires par un accroissement des besoins ou d'une gestion patrimoniale des ouvrages via une programmation à long terme dont est absente toute recherche d'un quelconque profit.

Dans un contexte d'investissements adaptés et maîtrisés, les résultats excédentaires des exercices budgétaires, sont systématiquement affectés aux financements d'opérations à venir. Celles-ci sont exclusivement financées sur les seules ressources propres de la Régie parfois abondées par des subventions (Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et Département de l'Ain).



PRESENTATION DU FONCTIONNEMENT DE LA REGIE



1. UNE GOUVERNANCE ADAPTEE

● Le Conseil d'Administration :

Le Conseil d'Administration est composé de huit (8) membres désignés par délibération du Conseil Communautaire, sur proposition du Président de Pays de Gex Agglomération.

Le Conseil d'Administration élit en son sein un Président (M. Michel BRULHART) et une Vice-présidente (Mme Sandrine VANEL-NORMANDIN).

Le Conseil d'Administration délibère sur toutes les questions intéressant le fonctionnement de la Régie. Il vote les budgets et décide les acquisitions, aliénations et prise en location de biens mobiliers et immobiliers qui appartiennent à la Régie.

Il fixe le taux des redevances dues par les usagers de la Régie, qui sont établis de manière à assurer l'équilibre financier en couvrant le coût réel du service.

● Le Comité Technique Consultatif :

En appui du Conseil d'Administration, et pour l'éclairer utilement pour ses travaux, un Comité Technique Consultatif est créé, et composé comme suit :

- 27 membres représentant chaque commune membre de Pays de Gex Agglomération (et autant de suppléants), désignés par chaque Conseil Municipal, soit un représentant par commune, et son suppléant,
- 3 membres (et autant de suppléants) en tant que membre d'associations d'usagers des services de l'eau et de l'assainissement, collectif ou non collectif :
 - Le collectif « Eau Bien Commun du Pays de Gex »,
 - L'association « Écho-Pratique »,
 - Le Groupement des Pêcheurs Gessiens.

Ce comité a élu en son sein un Président (M. André MASSONNET) qui est en charge de le convoquer en tant que de besoin.

Le Comité est saisi, pour avis simple, par le Président du Conseil d'Administration, pour toute question intéressant le fonctionnement de la Régie.

Son avis simple est également requis pour toute affaire débattue par le Conseil d'Administration, préalablement à la tenue de ses séances.

● La Commission d'Appel d'Offres :

La Régie des Eaux est un établissement public et, à ce titre,

doit disposer d'une Commission d'Appel d'Offres pour attribuer les marchés passés sous la forme de procédure formalisée.

La Commission d'Appel d'Offres est chargée d'ouvrir les offres des entreprises et de les étudier. L'attribution des marchés est ensuite soumise à la décision du Conseil d'Administration.

2. UN CONTRAT D'OBJECTIFS POUR UNE GESTION AMBITIEUSE

La Régie des Eaux Gessiennes a signé, avec la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex, un contrat d'objectifs qui l'engage jusqu'en 2028.

Ce dernier fixe les objectifs et les performances à atteindre par la Régie et décrit les moyens, qui permettront d'évaluer la qualité des services et l'atteinte de ces objectifs, notamment en termes d'exploitation, de gestion clientèle et de transparence.

Les missions exercées par la Régie sont déclinées en 5 objectifs principaux, de nature technique, économique, sociale et environnementale, énoncés ci-après :

- Garantir une eau de qualité : Diversifier, protéger et restaurer les ressources en eau,
- Assurer l'accès à l'eau pour tous : Offrir un accompagnement personnalisé, agir pour plus de solidarité,
- Appliquer une gestion rigoureuse et transparente : Adapter le prix de l'eau, maîtriser les coûts du service,
- Placer l'utilisateur au cœur du service : Garantir le service offert : réactivité, information et proximité,
- Préserver le patrimoine : Investir pour entretenir et développer les installations.

Dans le cadre de ce contrat, la priorité aux usagers se concrétise notamment par la réalisation d'objectifs fixés par la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex tels que :

- Intervention en cas d'urgence 24h/24 et 7j/7, sous 2 heures,
- Une proposition de rendez-vous dans un délai de 8 jours avec respect de l'horaire du rendez-vous dans une plage de 2 heures,
- Une réponse écrite à tous courriers dans les 8 jours suivant leur réception,
- L'envoi d'un devis sous 8 jours ouvrés après rendez-vous sur site,
- La réalisation des travaux à la date convenue ou au plus tard dans les 25 jours ouvrés après acceptation du devis et obtention des autorisations administratives,

- Une fermeture de branchement dans un délai de 3 jours ouvrés à la demande, en cas de départ.

3. NOUVEAUX REGLEMENTS DE SERVICE

Fin 2017, le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes du Pays de Gex avait adopté les nouvelles versions des règlements du service public de l'Eau Potable, du service public de l'Assainissement Collectif et du service public de l'Assainissement Non Collectif.

Ces documents essentiels définissent le cadre des relations entre la Régie des Eaux Gessiennes et les abonnés au service public de l'eau et de l'assainissement. Il rappelle les obligations légales et réglementaires, les droits et obligations de chacun ainsi que les modalités d'exercice du service public de l'eau et de l'assainissement.

Ces règlements sont accessibles en version numérique sur les sites internet de la Régie des Eaux Gessiennes (www.regieeauxgessiennes.fr) et de Pays de Gex Agglomération (www.paysdegexagglo.fr).

4. OPERATEUR PUBLIC ET COOPERATION

La Régie des Eaux Gessiennes s'inscrit dans une démarche de coopération et de mutualisation avec d'autres opérateurs publics en France.



La Régie des Eaux Gessiennes, a adhéré à France Eau Publique, une association qui regroupe des collectivités et opérateurs publics adhérents à la FNCCR et engagés dans une démarche de partage de connaissances et d'expériences,

de renforcement mutuel et de promotion de la gestion publique de l'eau.

Au sein de la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR), France Eau Publique réunit plus de 90 collectivités et opérateurs publics de l'eau (régies et SPL) desservant plus de 11 millions d'habitants.



La Régie des Eaux Gessiennes, est adhérente à l'ASTEE, un réseau à la fois territorial (régional, national, international) et « métiers » (commissions techniques). Elle contribue à enrichir la connaissance et

favorise le porter à connaissance des projets exemplaires ou d'intérêt pour l'amélioration des services publics locaux de l'environnement, ainsi que de l'aménagement et la gestion durable des territoires urbains et ruraux, dans toutes leurs composantes « métiers », y compris les relations avec les usagers.



La Régie des Eaux Gessiennes a renouvelé son adhésion au GRAIE, une association d'intérêt général, visant à développer une culture partagée, fondée sur la

connaissance et l'échange d'expérience, afin d'améliorer les pratiques en matière de gestion de l'eau. Le GRAIE contribue ainsi à l'appropriation des connaissances et à l'évolution des pratiques et de la réglementation sur l'eau.



La Régie des Eaux Gessiennes est adhérente à AMORCE depuis 2018. Rassemblant plus de 900

adhérents, AMORCE constitue le premier réseau français d'information, de partage d'expériences et d'accompagnement des collectivités en matière de transition énergétique, de gestion territoriale des déchets et de gestion du cycle de l'eau. Force de proposition indépendante et interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics (ministères, agences d'État) et du Parlement, AMORCE est aujourd'hui la principale représentante des territoires engagés dans la transition énergétique, dans l'économie circulaire et dans la gestion durable de l'eau.

5. OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE

En application des dispositions de la loi Oudin, la tarification Eau et Assainissement du Pays de Gex, intègre une redevance solidarité de 0,01 € par m³ d'eau consommée. Sur la base d'un volume facturé de 5 000 000 m³, la Régie des Eaux Gessiennes est en mesure d'engager, chaque année, 50 000 € pour le financement de projets de coopération décentralisée.

Les 1er et 2 juillet 2019, les partenaires du projet qui unit les collectivités genevoises, l'association Hydrauliques sans Frontière et les membres du collectif citoyen malgache en charge de l'exploitation des ouvrages d'assainissement de la ville de Brickaville se sont retrouvés pour une

visite des installations de la Régie des Eaux Gessiennes, d'Annemasse Agglo et de la Communauté de Communes du Genevois.



La Régie des Eaux Gessiennes, la Communauté de Communes du Genevois et Annemasse Agglo sont partenaires, au côté de l'association chambérienne Hydraulique Sans Frontières (HSF), spécialisée dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

Elles coopèrent ensemble à un projet solidaire à Madagascar pour construire un réseau d'approvisionnement et de traitement des eaux dans le but d'améliorer les conditions sanitaires des habitants de la ville de Brickaville (10 000 habitants).

Parallèlement, le canton de Genève participe au financement de panneaux photovoltaïques qui alimenteront le réservoir d'eau potable.

Ce projet a démarré en 2012 avec la construction d'un réseau d'eau potable sur la rive droite de la commune de Brickaville. Il s'est poursuivi sur la rive gauche avec la construction de latrines publiques et la réalisation d'une étude du système d'assainissement.

- Un travail partenarial pour réaliser des équipements publics indispensables

Au début de l'année 2019, le partenariat avec H.S.F a été prolongé afin de mettre en place un service de collecte des boues de latrines et d'aménager trois dispositifs latrines-douches publiques supplémentaires. Un bio digesteur et des lits de séchage pour le traitement des boues des latrines et les déchets de l'abattoir sont également en construction (Fin des travaux programmée à la fin du 1er semestre 2020).

Le coût de ces opérations s'élève à environ 275 000 €,

avec des participations de l'Agence de l'Eau (96 200 €), la CCG (65 000 €), la Régie des Eaux Gessiennes (51 500 €), Annemasse Agglo (48 500 €) ainsi qu'une participation locale valorisée de 13 000 €.

- Des actions qui bénéficient directement aux populations locales

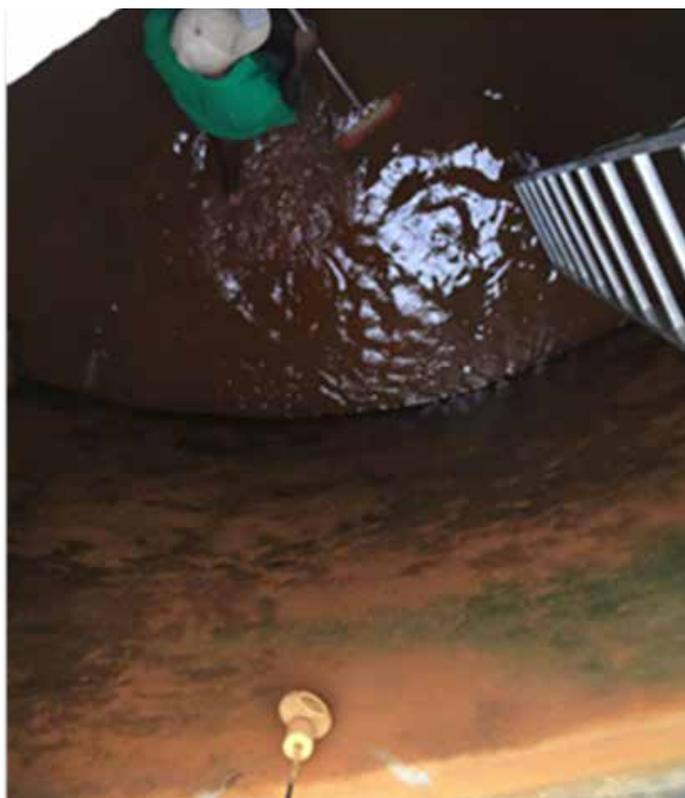
À Madagascar, les problèmes liés à l'eau ont pour principale origine une forte pollution des eaux de surface, des sources et eaux souterraines ; celle-ci est provoquée par l'érosion des sols, la sédimentation et la déforestation, mais également par d'importantes carences en infrastructures d'assainissement et de mauvaises pratiques d'hygiène des populations.

Les différents travaux entrepris répondent à d'importants enjeux de santé publique. En rendant l'accès à l'eau plus facile, les femmes gagnent du temps et peuvent se consacrer à une activité rémunératrice ou à leur foyer. Les enfants, déchargés de la corvée d'eau, peuvent aller à l'école. La qualité de l'eau se trouve améliorée ce qui atténue la vulnérabilité aux maladies hydriques et procure de meilleures conditions d'hygiène.

- Développement de l'emploi local

L'intervention de l'association Hydraulique sans Frontière a aussi pour objectif de sensibiliser la population aux gestes d'hygiène et d'inciter à changer de comportement dans les gestes du quotidien. Les habitants sont «partie prenante» des projets et sont directement impliqués dans la gestion des installations.

Depuis le démarrage, le projet a permis la création de plus de 40 emplois. La gestion technique des installations est portée par l'association des jeunes de Brickaville, très investie dans la surveillance et la maintenance des équipements.



- Fonctionnement et gestion technique du réseau d'eau potable en 2019 :

Un soufflage /nettoyage du forage F2 a été réalisé fin avril pour éliminer les boues ferrugineuses.

Depuis le début de l'année 2019, l'exploitant constate une dérive du taux de fer. L'eau sur la distribution a une apparence correcte mais l'eau dans la cuve est assez trouble et quelques dépôts jaunes apparaissent en surface, témoin d'une oxydation du fer avec précipité de fer ferrique.

Cela oblige à un nettoyage de la cuve du réservoir toutes les deux semaines.

La dérive du taux de fer s'explique par la communication avec d'autres réservoirs aquifères ayant des teneurs en fer plus importantes que les horizons captés initialement. Cette situation était difficile à prévoir initialement et l'évolution dans l'avenir l'est tout autant.

La solution qu'il faudrait envisager est une oxydation au chlore et une filtration par filtres sous pression. Cette solution est assez simple d'utilisation et avait été envisagée lors des premiers forages d'essai réalisés en 2013/2014 (le captage à 30m ayant donné des taux de fer importants).

À cette époque, chaque partenaire du projet avait la conviction que l'exploitation d'un tel process n'était pas adaptée aux moyens locaux, mais à l'heure actuelle, l'Ajb a démontré qu'elle était parfaitement capable d'assurer l'exploitation d'un système de traitement du fer.

C'est pourquoi au cours du 2ème semestre 2019, une discussion s'est engagée pour inscrire ces travaux de déferrisation au programme 2020.



Organisation du service





Abgeleitete
Eaux
Gosselennaises

54 collaborateurs

1 022 heures
de formation en 2019

84/100
Index égalité hommes
femmes

1. ACCUEIL DE PROXIMITE POUR LES USAGERS

L'implantation de l'ensemble des locaux de la Régie des Eaux Gessiennes au centre du territoire de Pays de Gex Agglomération assure proximité et facilité d'accès aux usagers de l'eau et de l'assainissement.

L'accueil physique se fait exclusivement à la Maison des Usagers Gessiens située au Technoparc de Saint Genis Pouilly sise 200 rue Édouard Branly.



Afin de répondre aux besoins de la population en matière d'information et de prestations de service, la Maison des Usagers Gessiens est un service public de proximité comptant deux guichets ouverts au public : l'un pour fournir des renseignements sur toutes les questions relatives à l'eau et à l'assainissement, l'autre dédié à la gestion et valorisation des déchets.

Les usagers peuvent ainsi :

- Souscrire un abonnement ou le résilier,
- Demander des explications concernant leur facture, ou le paiement de cette facture, leur consommation,
- Évoquer un problème technique.

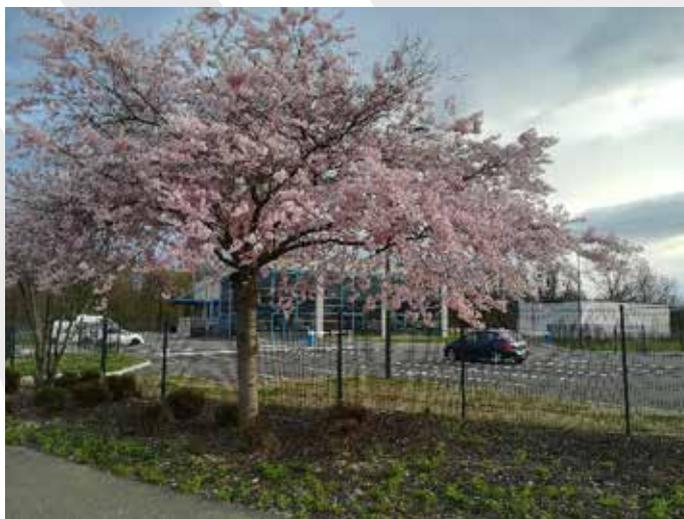
Les démarches sont également dématérialisées via l'agence en ligne mise en service au début de l'année 2018.

2. UN UNIQUE SITE POUR LES SERVICES TECHNIQUES



Symbole de l'unification des 3 structures et dans le but de gagner en efficacité au quotidien un seul et même bâtiment regroupe désormais les équipes d'exploitation et les équipes du bureau d'études au 215 rue Édouard Branly du Technoparc de Saint Genis Pouilly.

Grâce à cette proximité quotidienne, ces équipes sont à même de pouvoir travailler étroitement sur les projets d'envergure devant être menés par la Régie des Eaux Gessiennes.



3. DES COLLABORATEURS QUI FONT LA FORCE ET LA QUALITE DE LA REGIE

- LES RESSOURCES HUMAINES, UN SECTEUR EN PLEINE ÉVOLUTION

Dans un contexte social en constante mutation, les différentes réformes sur le travail issues, entre autres, des ordonnances Macron (réforme du Code du travail de septembre 2017) et de la « loi Avenir professionnel », plusieurs chantiers RH doivent être menés de front pour dynamiser la Régie, et ainsi, donner plus de sens aux trajectoires professionnelles. On notera sur cette année 2019, 3 réformes qui ont impacté l'ensemble du personnel.

- INDEX EGALITE HOMMES FEMMES

Dans le cadre de la loi «Avenir professionnel » du 5 septembre 2018, la Régie obtient la note de 84/100. Composé de 5 indicateurs, l'index permet à l'entreprise de mesurer où elle se situe et de mener des actions correctives le cas échéant (note en dessous de 75).

- LE COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF)

Depuis le 1er janvier 2019, le CPF (Compte Personnel de Formation) est monétisé.

Avec la monétisation, la notion d'heure disparaît au profit de la notion de budget. Le CPF de tous les salariés est crédité de 500€ par an.

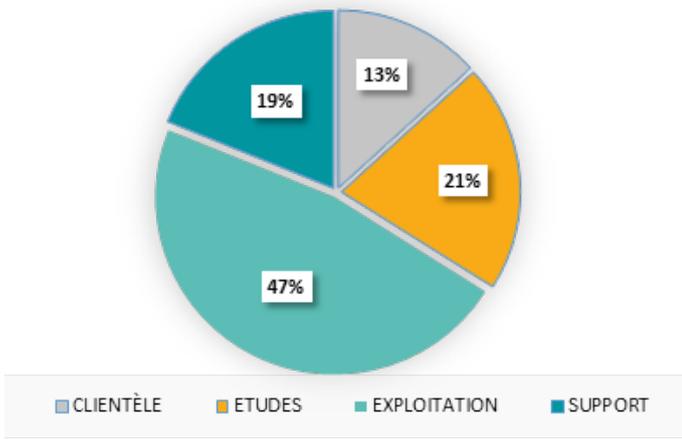
- LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE

Depuis le 1er janvier 2019, le prélèvement à la source est appliqué. Fin janvier, les salariés ont pu constater sur leur fiche de paie que leur rémunération mensuelle avait baissé, du fait de l'impôt sur le revenu.

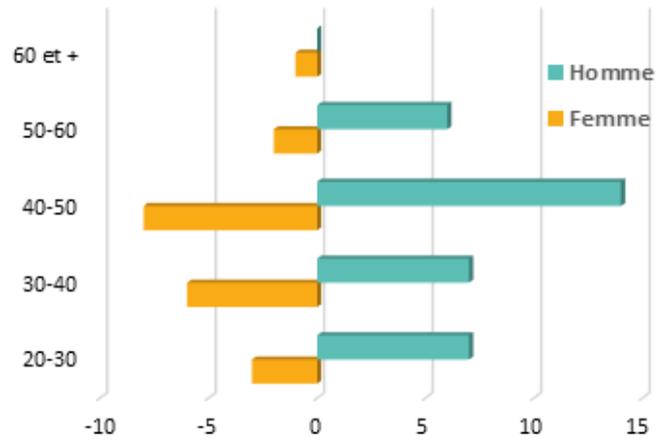
Le service RH se voit ainsi confier plusieurs objectifs :

- expliquer la réforme aux salariés,
- aider les salariés à comprendre leur nouveau bulletin de paie.

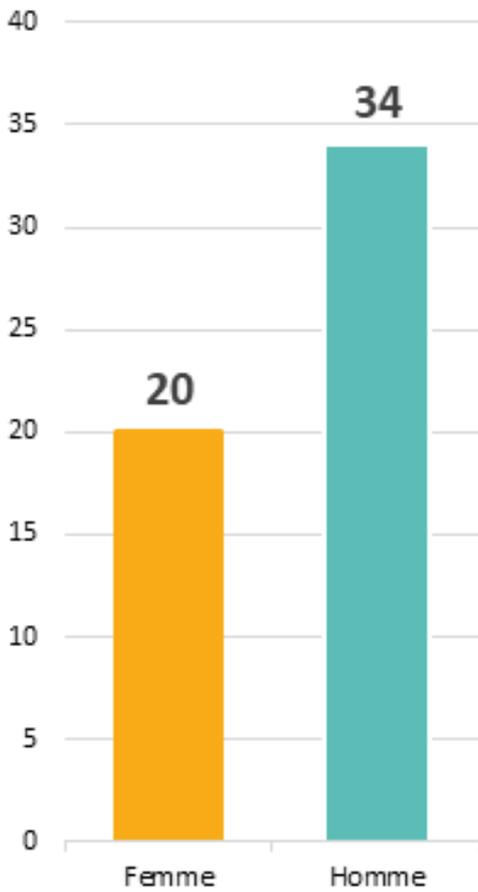
Effectifs de la Régie 2019



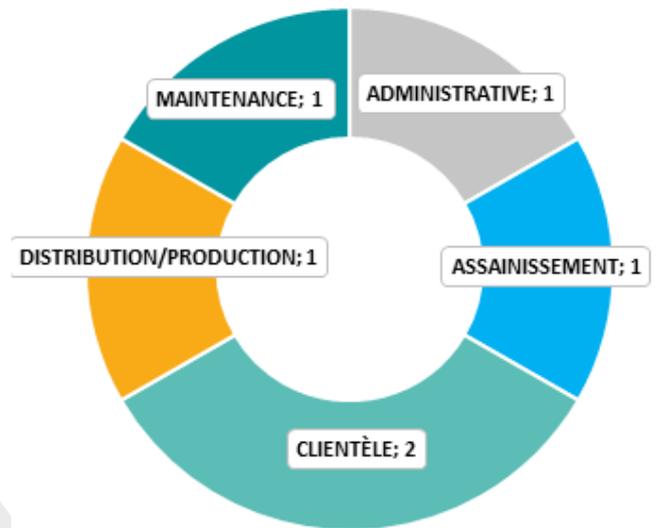
Structure démographique



Répartition Femmes/Hommes



Répartition des embauches





Régie des
EAUX
Gessiennes





IV

Clientèle

33 054

abonnés

23 094

appels téléphoniques

39 348

connexions au site
internet de la régie

309 interventions en
astreinte

+ 0,7%

Évolution du
prix du m³

1. ACCUEIL CLIENTELE

La localisation des bâtiments de la Régie au sein du Technoparc de Saint Genis-Pouilly a été privilégiée dans le but de créer un accueil de proximité facilement accessible et identifiable.

Les horaires du service clientèle sont :

Le lundi, mardi, jeudi : 08h30 – 12h00 et 14h00 – 17h30

Le mercredi de 08h30 à 17h30 (sans interruption)

Le vendredi de 08h30 à 17h00 (sans interruption).

En 2019, près de 3 344 visiteurs ont été accueillis à l'Agence dénommée « Maison des Usagers Gessiens » (3 000 en 2018). En effet, outre le service clientèle eau potable, les locaux abritent également le service clientèle « Gestion et Valorisation des Déchets » constituant ainsi un lieu unique de service public.

L'équipe clientèle « eau-assainissement » est composée de 6 personnes traitant la facturation mais également toutes les questions relatives à la gestion des contrats (souscriptions contrats, résiliations, encaissements des règlements, gestion des impayés...).

2. GESTION DEMATERIALISEE

La Régie a fait le choix de la mise en place d'une agence en ligne, directement accessible depuis le site internet (<https://www.regieeauxgessiennes.fr>), favorisant ainsi la dématérialisation des démarches.



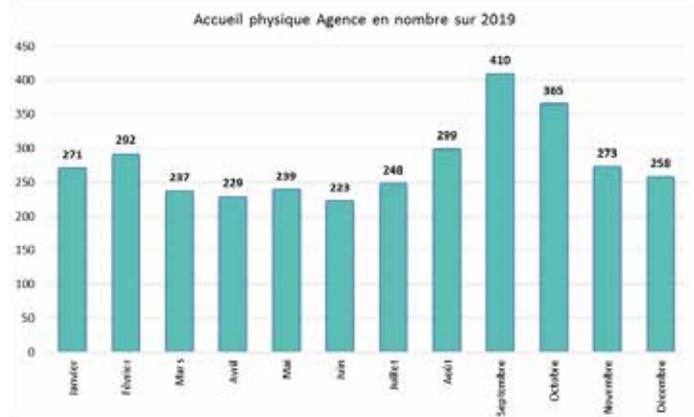
Près de 24% des abonnés ont opté pour une facture électronique qu'ils peuvent retrouver et régler directement sur l'Agence en Ligne (19% en 2018).

Cette dernière facilite également de nombreuses démarches à distance telles que la modification des coordonnées bancaires, la résiliation, la transmission d'index du compteur ou encore l'activation d'un mode de règlement différent.

En 2019, la Régie a enregistré plus de 5 700 contacts (agence en ligne, courriers) - 4 200 contacts en 2018 -

Pour cette deuxième année d'exploitation les appels téléphoniques ont été nombreux avec près de 25 516 appels entrants.

Le site internet de la Régie a également été, en 2019, un support de communication important puisque l'on dénombre plus de 39 300 connexions (32 200 en 2018)



3. LES ASTREINTES

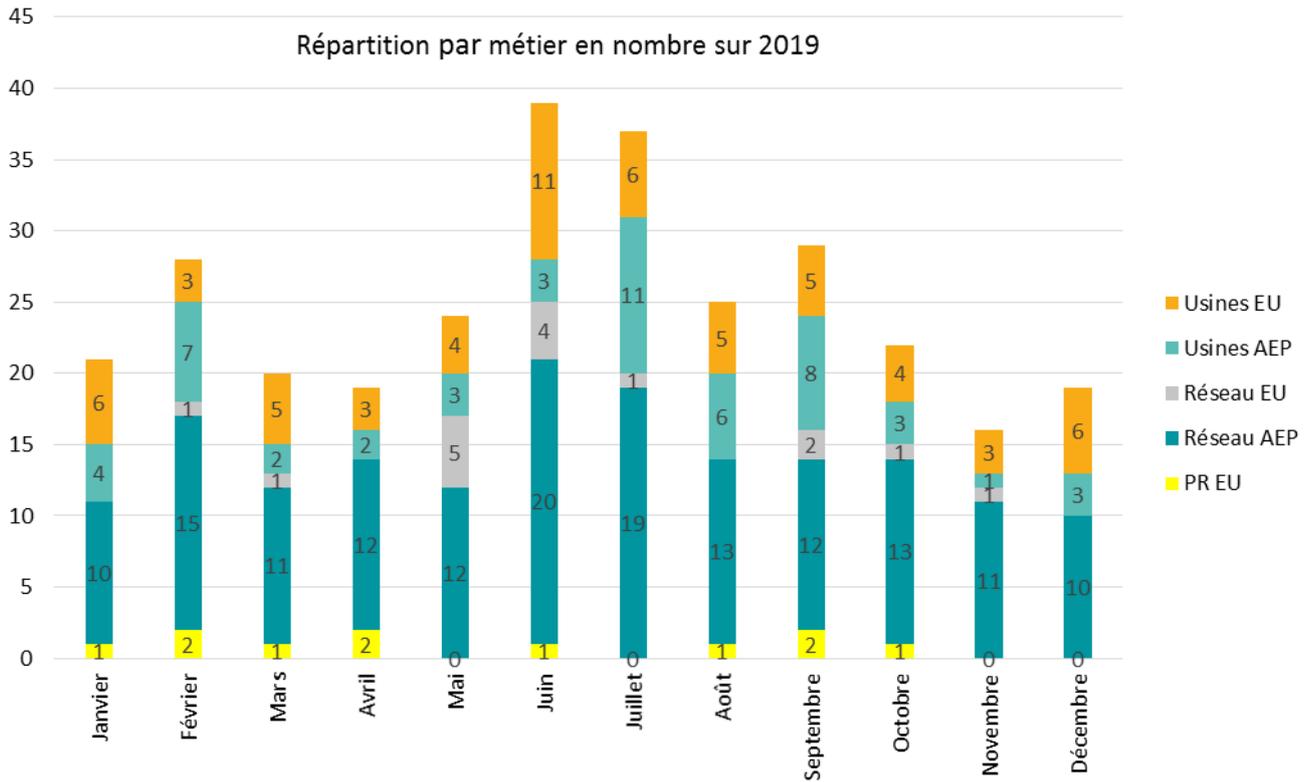
La Régie des Eaux Gessiennes surveille et exploite l'ensemble des ouvrages de captage, réservoirs, stations de pompage, stations d'épuration et réseaux d'eau potable et d'assainissement 24h/24 et 7j/7.

Elle est dotée d'un poste de supervision et de télésurveillance central ainsi qu'un système d'astreinte performant fonctionnant en dehors des heures ouvrées. À tout moment 6 de nos agents peuvent être mobilisés.

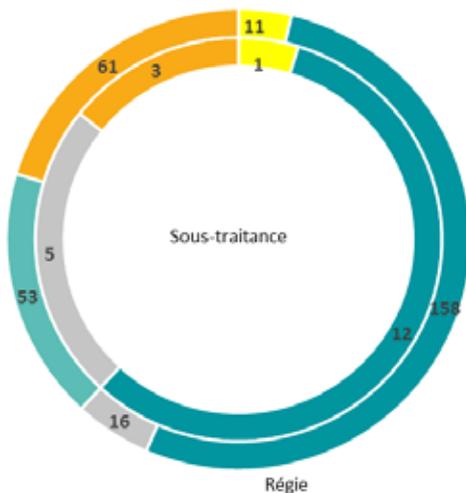
Cette organisation lui permet ainsi d'intervenir, en moins de 2 heures, 24h/24 et 7j/7 en cas d'anomalie sur les réseaux et dispose de la capacité de lancer les travaux urgents qui s'imposent pour assurer la continuité de service.

En 2019, 309 interventions ont été réalisées pour une durée totale de 537 h.

Pour les interventions nécessitant l'emploi d'engins de chantier ou d'hydrocureur, la Régie a conclu des marchés d'astreinte avec des entreprises sous-traitantes.



Répartition par métier et en heure sur 2019



- PR EU
- Usines AEP
- Réseau AEP
- Usines EU
- Réseau EU

	2018	2019	Evolution
Nombre d'intervention	288	309	7%
Temps d'intervention (h)	518	537	4%

4. LES MOYENS DE PAIEMENT

Si le Conseil d'Administration de la Régie a souhaité favoriser une dématérialisation des différentes démarches, il a également souhaité que les abonnés aient accès à des moyens de paiements diversifiés.

Répartition des modes de Paiements en nombre sur 2019



Répartition des paiement en nombre sur 2019



5. UNE POLITIQUE SOCIALE DE L'EAU

Par délibération en date du 12 juillet 2018, le Conseil d'Administration a décidé d'adhérer au Fonds de Solidarité Logement (F.S.L.) géré par le Conseil Départemental. Ce fonds prend en charge tout ou partie d'une facture d'eau d'une famille en difficulté. Les services du Département accompagnent ce dispositif financier par des actions pédagogiques pour un bon usage de l'eau.

En 2019, 44 abonnés ont fait l'objet d'une prise en charge au titre du F.S.L. Les aides accordées au cours de cette dernière année représentent la somme de 7 776 €. Le nombre d'aides en 2019 est identique à celui de 2018.

Il est rappelé que conformément à la réglementation en vigueur la Régie ne procède pas à l'interruption de l'alimentation en eau si l'abonné est bien titulaire d'un contrat d'eau (cette disposition ne concerne pas les abonnés professionnels et maisons secondaires).

6. 2019 : Une augmentation maîtrisée de la facture d'eau

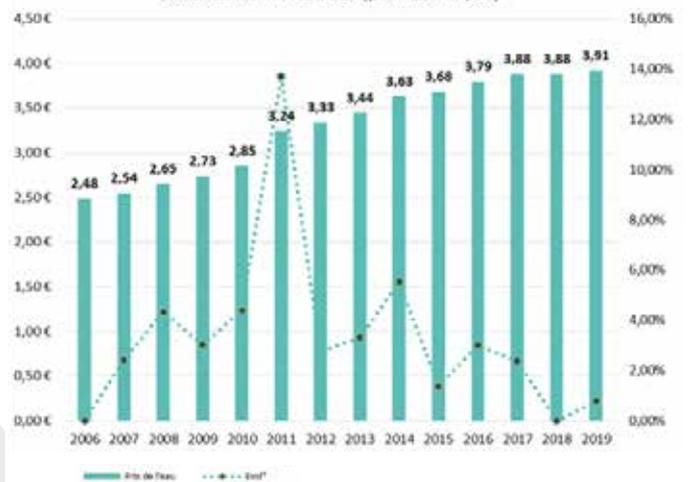
Les schémas directeurs prévoient les investissements à réaliser sur les prochaines années afin de maintenir en bon état le patrimoine existant et sécuriser l'alimentation en eau du Pays de Gex.

Ils intègrent également des travaux financièrement importants pour la mise en conformité d'ouvrages stratégiques tels les stations d'épuration.

Des études sont actuellement menées afin de sécuriser l'alimentation du Pays de Gex : Ce projet générera des investissements très conséquents nécessitant une évolution maîtrisée mais régulière du prix de l'eau et de l'assainissement.

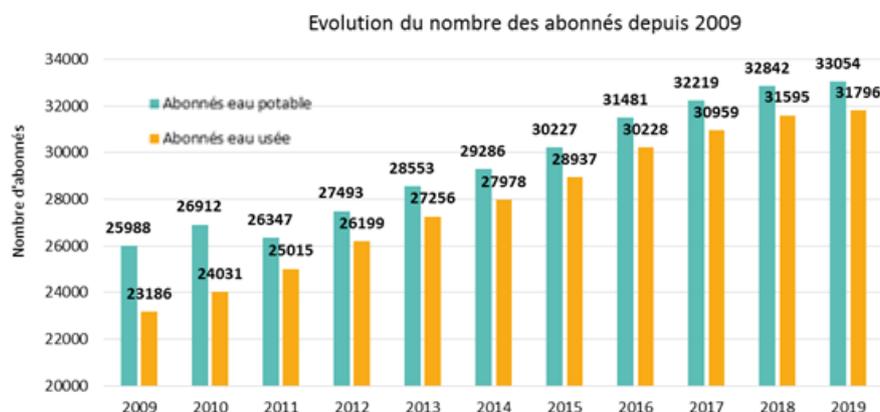
Au titre de l'exercice 2019 et sur la base d'une consommation de 120 m³ (référence nationale), l'augmentation appliquée a été de 0.7%

Evolution du Prix de l'Eau (pour 120 m³/an)



7. ABONNES DESSERVIS

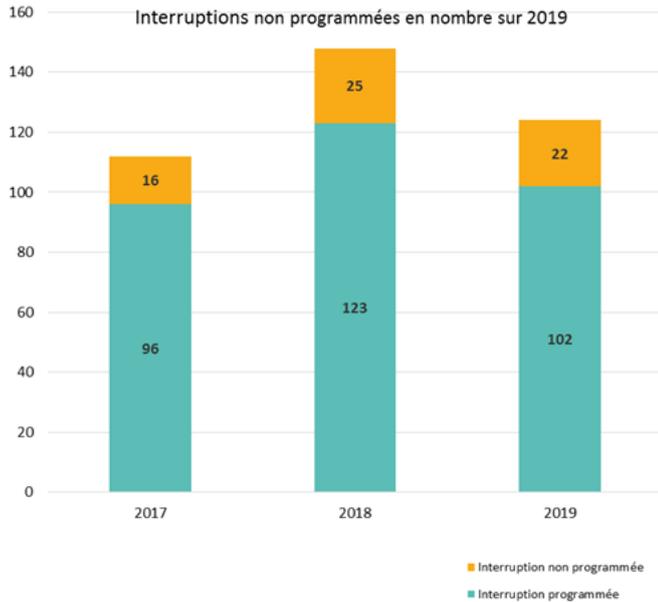
Le Pays de Gex est un secteur très dynamique sur le plan démographique, ce qui se traduit par une forte progression du nombre d'abonné. En effet la Régie des Eaux Gessiennes dessert aujourd'hui près de 33 054 usagers, alors que le service comptait moins de 26000 abonnés en 2009, soit une augmentation moyenne de 2% par an.



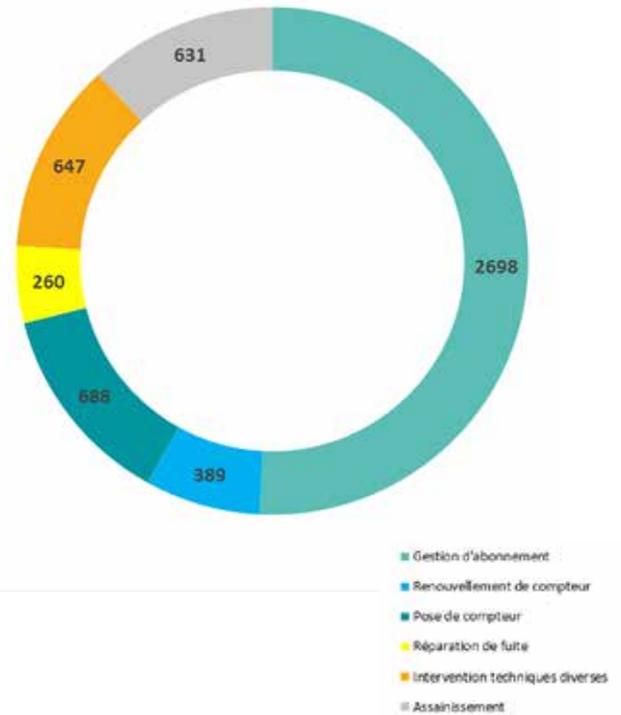
2019	Nombre de Abonnés AEP	Nombre de Abonnés AC
CESSY	1749	1724
CHALLEX	701	652
CHEVRY	742	725
CHEZERY-FORENS	307	173
COLLONGES	990	941
CROZET	913	880
DIVONNE-LES-BAINS	3188	3061
ECHENEVEX	863	817
FARGES	434	417
FERNEY-VOLTAIRE	1582	1552
GEX	3708	3545
GRILLY	368	345
LEAZ	384	356
LELEX	222	195
MIJOUX	309	264
ORNEX	1521	1491
PERON	1119	1068
POUGNY	404	351
PREVESSIN-MOENS	2970	2908
SAINT-GENIS-POUILLY	4395	4338
SAINT-JEAN-DE-GONVILLE	789	778
SAUVERNY	382	374
SEGNY	793	784
SERGY	851	829
THOIRY	2334	2217
VERSONNEX	835	826
VESANCY	201	185
Total général	33054	31796

8. INTERRUPTION DE SERVICE

Afin d'assurer les travaux essentiels au bon fonctionnement du réseau d'eau potable comme les réparations ponctuelles, les renouvellements, extensions ou renforcements de réseau, la Régie des Eaux Gessiennes est amenée à réaliser des coupures d'eaux. Sauf cas de force majeure ces interruptions de service font l'objet d'une information préalable des usagers concernés.



Type d'intervention en nombre sur 2019



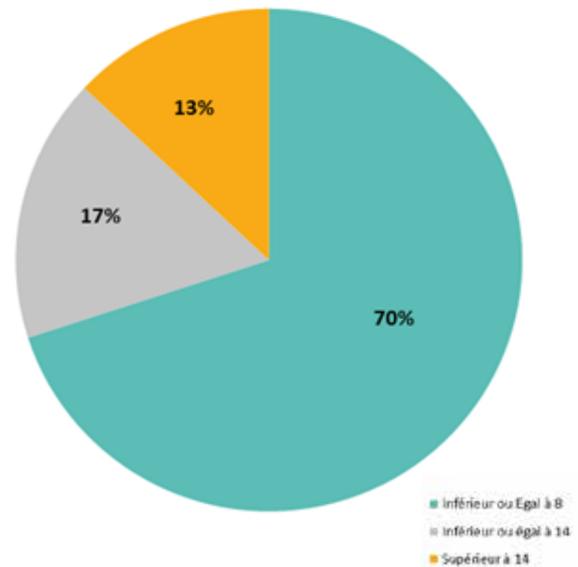
9. INTERVENTION CLIENTELE

La Régie des Eaux Gessienne a réalisé au total en 2019, 10 578 interventions auprès des abonnés du service. Près de 40% de ces interventions concernent le renouvellement de compteurs dans le cadre du projet de télérelève. Si l'on omet les interventions liées à la télérelève, nous constatons tout de même une augmentation de 57 % par rapport à 2018 qui peut s'expliquer par l'évolution de nos pratiques en faveur des abonnés.

Nos agents interviennent quotidiennement auprès des abonnés pour garantir un accès à l'eau et à l'assainissement dans les meilleures conditions.

Le délai moyen d'intervention est aujourd'hui de 8 jours, il respecte donc l'engagement du contrat d'objectif. Ce délai s'est dégradé par rapport à 2018 (5,3 jours) en raison de l'augmentation forte des interventions.

Délais d'intervention en jours sur 2019



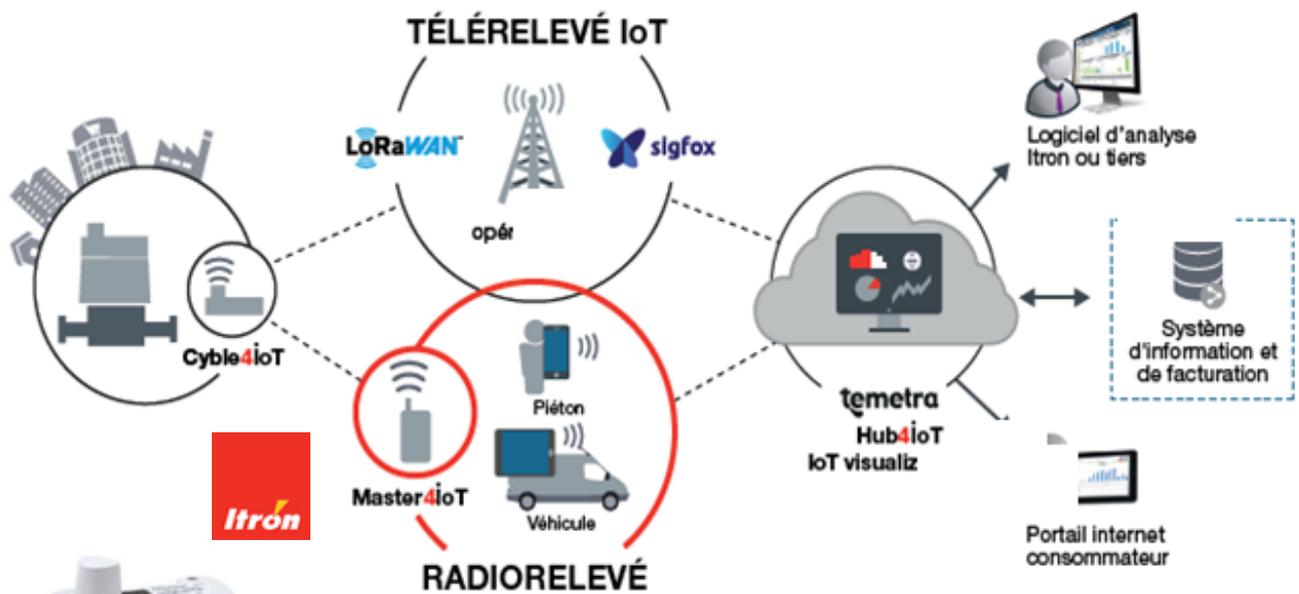
● **DEPLOIEMENT DE LA TELE-RELEVÉ**

La Régie des Eaux Gessiennes a engagée en 2019 un programme de renouvellement des compteurs d'eau au profit de compteurs télérelevés, qui devrait se terminer courant 2022. Ainsi en 2019 plus de 4500 compteurs ont été posés.

En effet une gestion efficace de la distribution de l'eau est, pour la Régie des Eaux Gessiennes, un enjeu crucial et l'usage de compteurs d'eau intelligents/communicants est un des éléments essentiels pour y répondre. Les données de comptage des usagers couplées à des débitmètres de sectorisation, permettront à terme d'effectuer un bilan comparatif par secteur géographique des volumes distribués et des volumes facturés. Ainsi nous serons en mesure d'analyser la performance du réseau de distribution d'eau et de mieux en maîtriser les pertes.

Mieux connaître les consommations d'eau, c'est avoir la possibilité d'améliorer les services à l'utilisateur, garantir une qualité constante de service et répondre plus efficacement en cas de problème. En effet les index télérelevés nous permettront d'établir des factures précises correspondantes à des consommations réelles et de ne plus adresser de factures intermédiaires basées sur des estimations. Nous aurons la possibilité d'alerter nos abonnés en cas de suspicion de fuite. Chacun d'entre-eux aura la possibilité à l'avenir de consulter ses consommations actuelles et son historique de consommation via notre agence en ligne.

Principe de fonctionnement :



Radiorelevé (Piéton ou Véhicule)
Relever les compteurs d'eau automatiquement par lecture radio en passant à proximité, à pied ou en circulant dans un véhicule.

Télérelevé IoT (Sigfox ou LoRaWAN)
Connecter les compteurs d'eau communicants sur un réseau fixe dédié à l'Internet des Objets (IoT) utilisant le standard LoRaWAN ou Sigfox.

10. BRANCHEMENTS NEUFS

	Branchements réalisés en 2019			
	AEP-EU	AEP	EU	Total
Cessy	4	2	0	6
Challex	3	1	1	5
Chevry	4	5	0	9
Chezery Forens	0	1	0	1
Collonges	4	0	0	4
Crozet	2	5	0	7
Divonne les Bains	15	4	1	20
Echenevex	6	2	0	8
Farges	3	2	0	5
Ferney Voltaire	2	1	1	4
Gex	4	5	1	10
Grilly	2	0	0	2
Leaz	1	0	0	1
Lelex	0	0	0	0
Mijoux	0	1	0	1
Ornex	4	0	0	4
Péron	7	3	0	10
Pougny	0	0	0	0
Prevessin Moens	10	3	0	13
Saint Genis Pouilly	5	6	0	11
Saint Jean de Gonville	1	5	0	6
Sauvergnay	0	1	0	1
Ségny	4	4	0	8
Sergy	4	0	0	4
Thoiry	5	7	1	13
Versonnex	1	0	0	1
Vesancy	0	0	0	0
	91	58	5	154

A large, white, sans-serif letter 'V' is positioned on the left side of the frame. The background is a warm, golden-yellow color, transitioning from a lighter hue at the top to a darker, more saturated gold at the bottom. The bottom half of the image is filled with numerous water droplets of various sizes, some in sharp focus and others blurred, creating a textured, organic feel. The overall composition is clean and modern, with a strong emphasis on the letter 'V' and the concept of water.

V

EAU POTABLE



7 693 208 m³

mis en distribution en 2019

Évolution du
rendement en 2019 :

+ 2.6%

Rendement
de réseau : **77.44%**

Réduction du volume de
pertes annuelles de

286 036 m³

1. LES RESSOURCES

Le Pays de Gex bénéficie de différentes ressources en eau potable, actuellement 16 puits et forages et 17 sources sont exploités pour assurer l'alimentation en eau potable du territoire. Ces prélèvements sont complétés par des achats d'eau auprès de collectivités voisines telle que la commune de Valserhône, le syndicat des eaux des Rousses et le SIVU de la basse vallée de la Valserine.

La principale importation d'eau s'effectue auprès des SITSE (Services Industriels des Terres Saintes et Environs) par l'intermédiaire d'une convention transfrontalière.

● CHAMP CAPTANT DE CHENAZ

Situé sur la commune d'Echenevex, le champ captant de Chenaz est la première ressource du Pays de Gex.

En effet avec une capacité de 2,7 millions de m³ annuel, il représente plus d'un tiers du volume total distribué sur le territoire.

Composé de 4 forages, il permet à lui seul d'approvisionner en eau les communes de Chevry, Echenevex, Ferney-Voltaire, Ornex, Préveessin, Segny, Sauverny et Versonnex. Afin d'assurer un bon fonctionnement des ouvrages installés sur ce champ captant, d'importants investissements ont été réalisés, notamment des travaux de mise en sécurité, le renouvellement des pompes et la réhabilitation des locaux.



● CHAMP CAPTANT DE PRE BATAILLARD

Le champ captant de Pré Bataillard, situé sur la commune de Gex, compte 4 forages.

Avec ses 1,5 millions de mètre cubes d'eau prélevés par an, il constitue l'une des principales ressources du Pays de Gex.

L'eau issue de ce site est distribuée sur les communes de Gex, Thoiry, Saint Genis Pouilly et Sergy.



● CHAMP CAPTANT DE PUGNY

Le champ captant de Pougny situé sur la commune du même nom est constitué de 3 forages permettant un prélèvement dans la nappe d'accompagnement du Rhône.

Près de 300 000 m³ d'eau sont pompés annuellement pour alimenter les communes de Farges, Collonges et Pougny. Ce champ captant présente un potentiel de volume prélevable pour les années à venir.



● ESSAIS DE POMPAGE

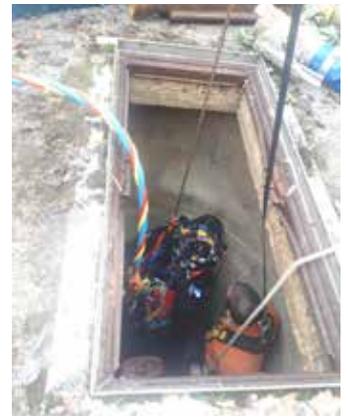
Le champ captant de Pougny représente une ressource quantitative potentielle bien supérieure à son niveau d'exploitation actuel. Afin d'évaluer le volume prélevable de référence, la Régie des Eaux Gessiennes a établi, en partenariat avec un bureau d'étude en hydrogéologie agréé, un protocole d'essai de pompage de longue durée.

Ces essais débuteront au mois de janvier 2020, pour une durée de 6 mois. Les travaux préparatoires administratifs et techniques ont été réalisés en 2019.

Parmi ces travaux, on peut noter le nettoyage du puits et des 2 forages avec l'intervention de plongeurs.

La mise en place de 2 km de tuyaux souples entre le champ captant et le Rhône. Cette opération a été réalisée en collaboration avec une entreprise de débardage à cheval pour répondre aux contraintes environnementales liées à la traversée du Parc Natura 2000 du marais de l'Étournel et aux difficultés d'accès.

Ou encore, l'installation de 2 pompes adaptées au débit maximum des essais de 12 000 m³/j.



- **IMPORTATION DU SITSE**

Un partenariat existe entre les Services Industriels des Terres Saintes et Environs (SITSE) et la Régie des Eaux Gessiennes, il permet un approvisionnement en eau complémentaire des communes de Divonne les Bains, Gex et Cessy.

Depuis 2008, cet apport moyen annuel de près de 1 million de m³ d'eau a permis de réduire les prélèvements effectués sur la nappe de Pré Bataillard et de préserver ainsi cette ressource.



2. LES OUVRAGES

Le patrimoine se compose de 7 stations de production assurant le pompage de l'eau dans les ressources et 13 stations de refoulement permettant le transport de l'eau vers les 54 réservoirs de stockage.

- **RESERVOIR DU CHAUMOIS**

Créé en 1978 le réservoir du Chaumois permet l'approvisionnement en eau de la commune de Gex. À l'origine il disposait d'un volume de stockage de 2000 m³, en 2017 cet ouvrage a bénéficié d'une réhabilitation intégrale. L'objectif principal était d'augmenter son volume à 4000 m³ par la construction d'une deuxième cuve afin de sécuriser son autonomie ; Désormais il est en mesure d'assurer gravitairement l'alimentation de la commune de Gex durant 48 h. Ces travaux ont également été l'occasion de parfaire son intégration paysagère par l'utilisation de pierre et de bois et d'améliorer les conditions d'exploitation et de sécurité comme par exemple la mise en place d'une porte étanche pour accéder à la cuve.



- **RESERVOIR DE LA COMBETTE**

Situé sur la commune de Vesancy, le réservoir de la Combette a été construit en 2016 sur le forage du même nom qui assure son remplissage par l'intermédiaire de 2 pompes. Avec ses 2 cuves de 150 m³, il alimente gravitairement, en lieu et place du réservoir et de la source du Flon, la commune avec une autonomie de 72 h. Il sécurise ainsi la qualité de l'eau sanitaire de l'eau distribuée. Cet ouvrage implanté dans le périmètre du Parc Naturel du Haut Jura a fait l'objet d'une intégration paysagère rigoureuse, il est constitué de tubes en inox soudés enterrés, de sorte que seul son accès est perceptible.



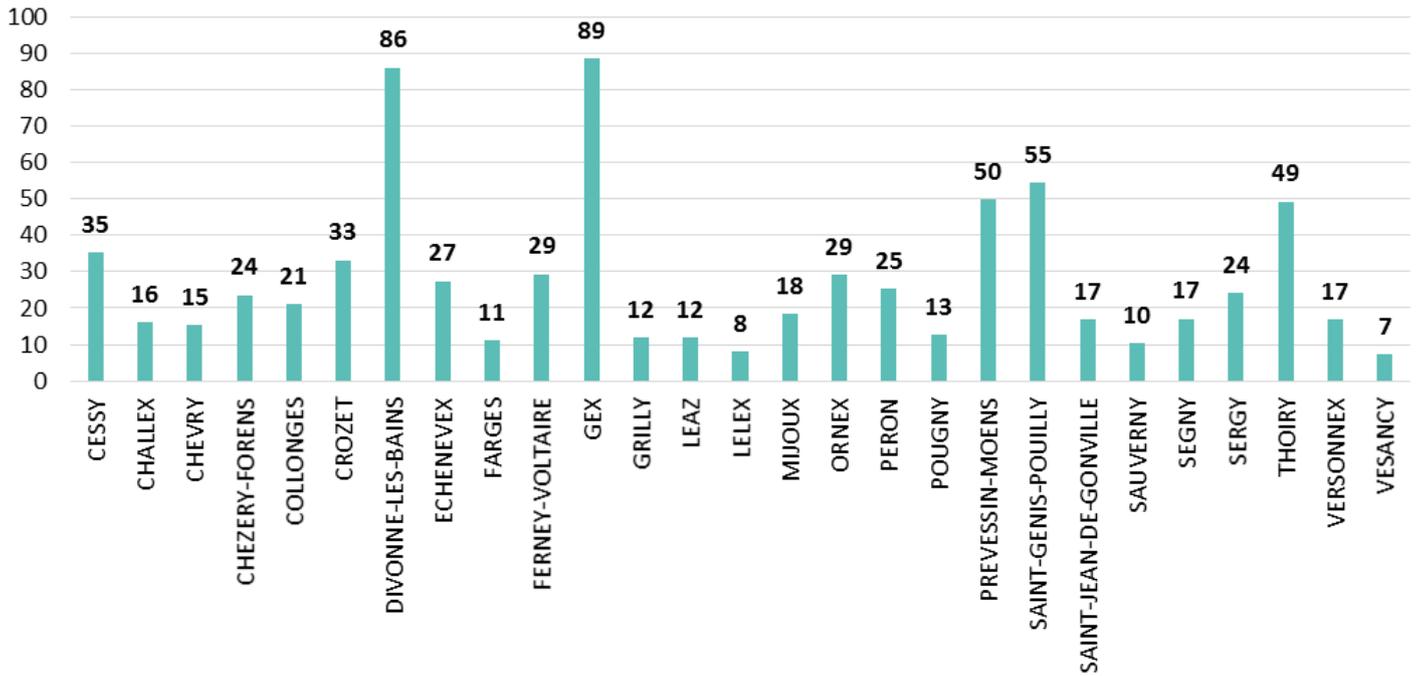
3. LES RESEAUX

Le réseau d'adduction d'eau potable du Pays de Gex s'étend sur 751 km, il est constitué à plus de 92% de tuyaux fonte.

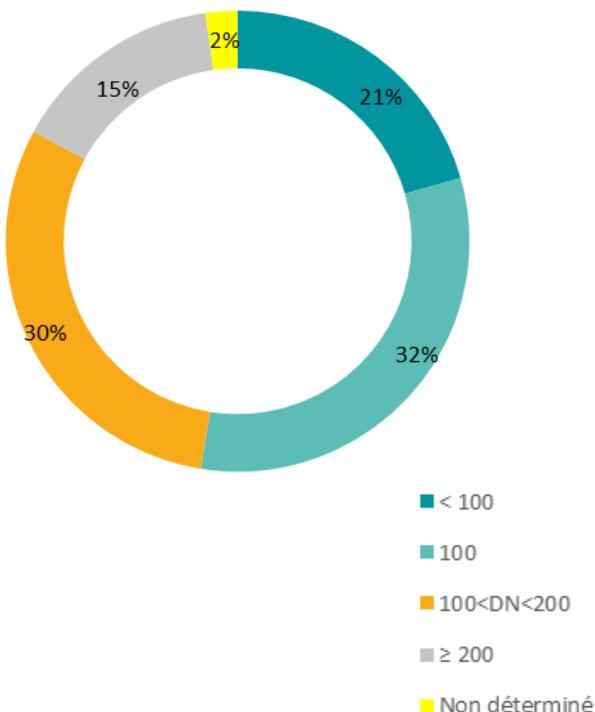
En 2019 un important travail sur le système d'information géographique a débuté, il a déjà permis de fiabiliser en

partie les plans de réseaux, ainsi le linéaire de réseaux AEP de la Régie des eaux Gessiennes jusqu'alors estimé à 805 km a été réévalué à 751 km. Cet effort sera poursuivi dans les années à venir afin d'améliorer l'indice de connaissance du réseau, et de faciliter le travail de nos techniciens qui pourront s'appuyer sur un SIG exhaustif, fiable et précis.

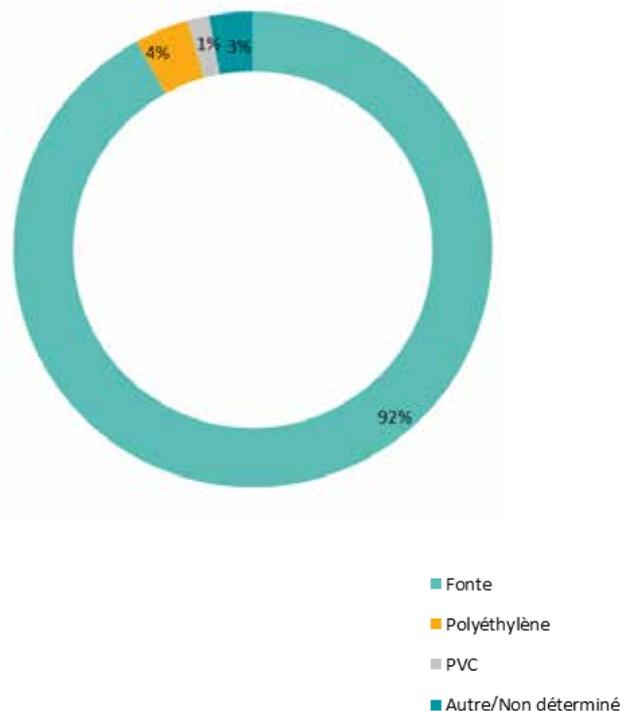
Linéaire par commune en km sur 2019

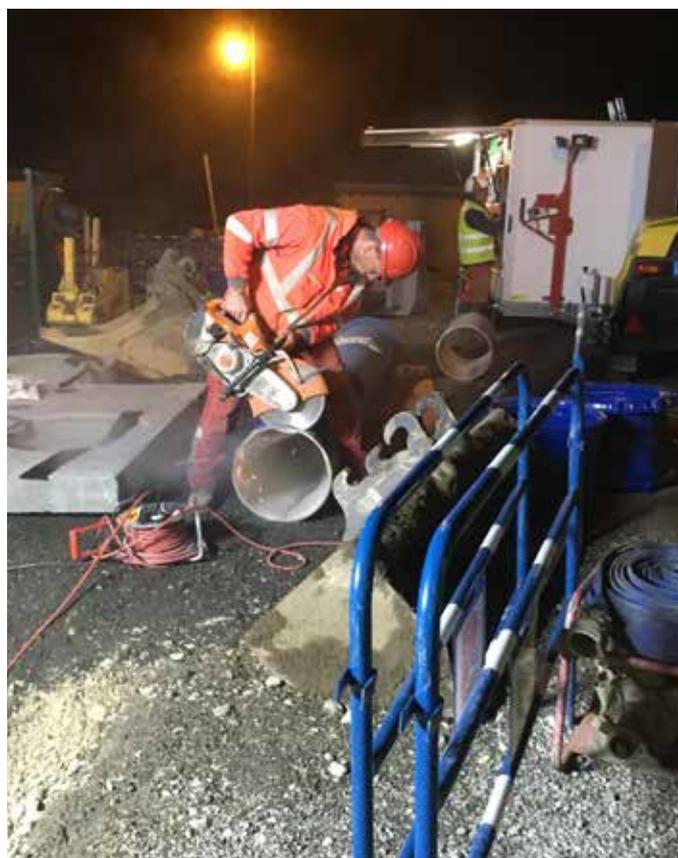


Répartition par diamètre en % sur 2019



Répartition par matériaux en % sur 2019





4. COMPTE RENDU D'ACTIVITE

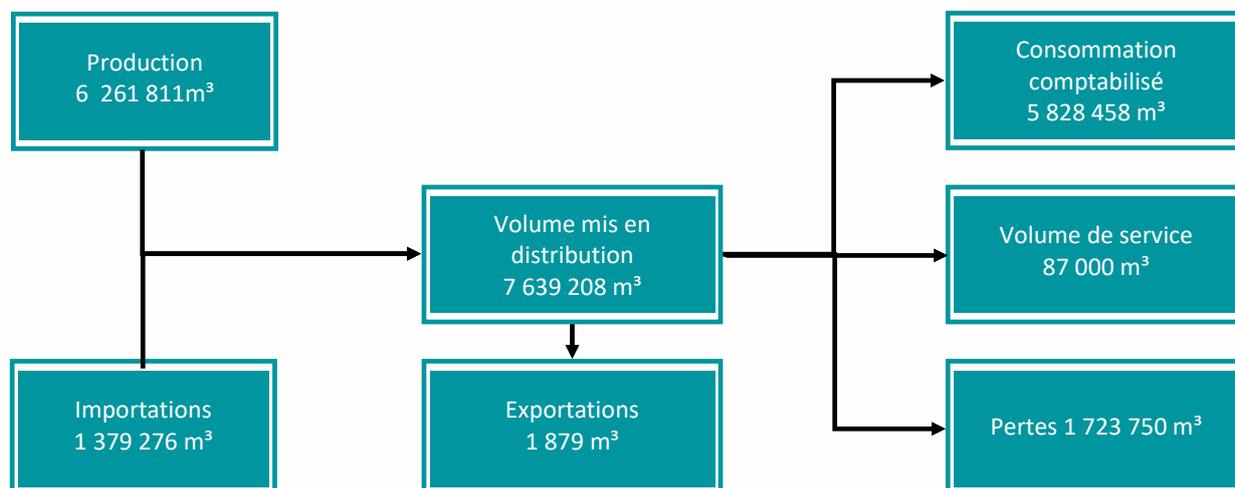
● LES VOLUMES D'EAU

En 2019, 7 639 208 m³ ont été mis en distribution pour subvenir aux besoins des usagers, soit 349 493 m³ de moins qu'en 2018. La consommation a, quant à elle, progressé de 126 239 m³.

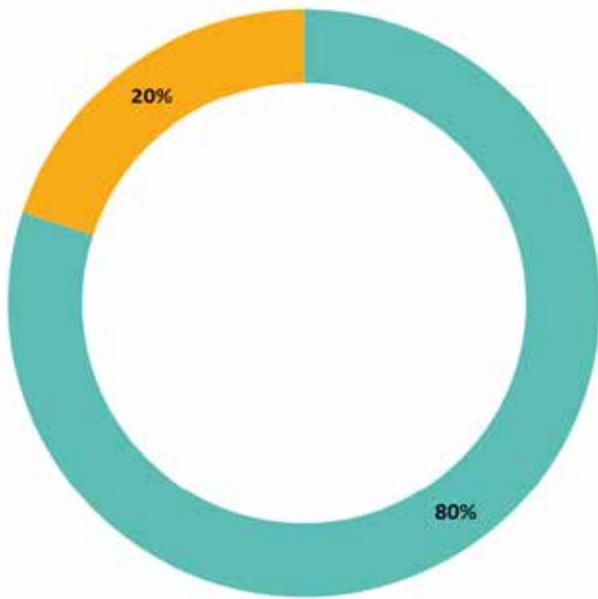
Ce volume est produit à 80% sur le territoire du Pays de Gex et importé de secteurs proches à 20 %.

La réduction du volume de fuite actuellement de 1 723 750 m³ est une priorité de la Régie des Eaux Gessiennes.

Ainsi grâce aux importants moyens humains et matériels investis en matière de recherche de fuite, le volume de perte a été réduit de 286 036 m³ et le rendement réseau amélioré de plus 2,5 %, le portant à près de 77,44 %.

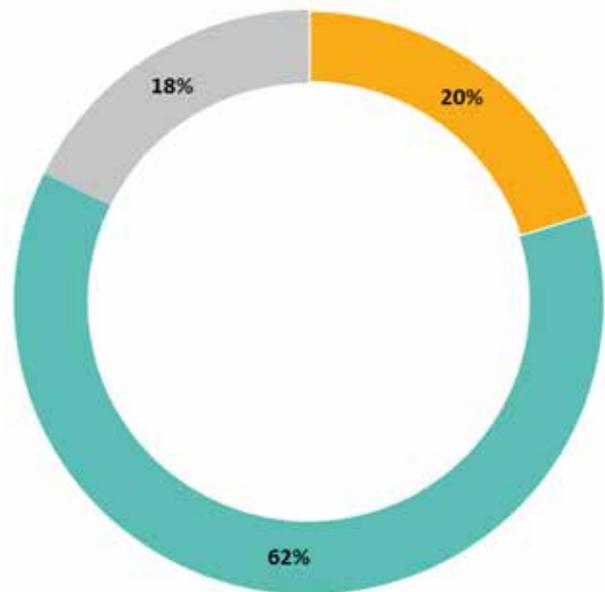


Provenance de l'eau en %



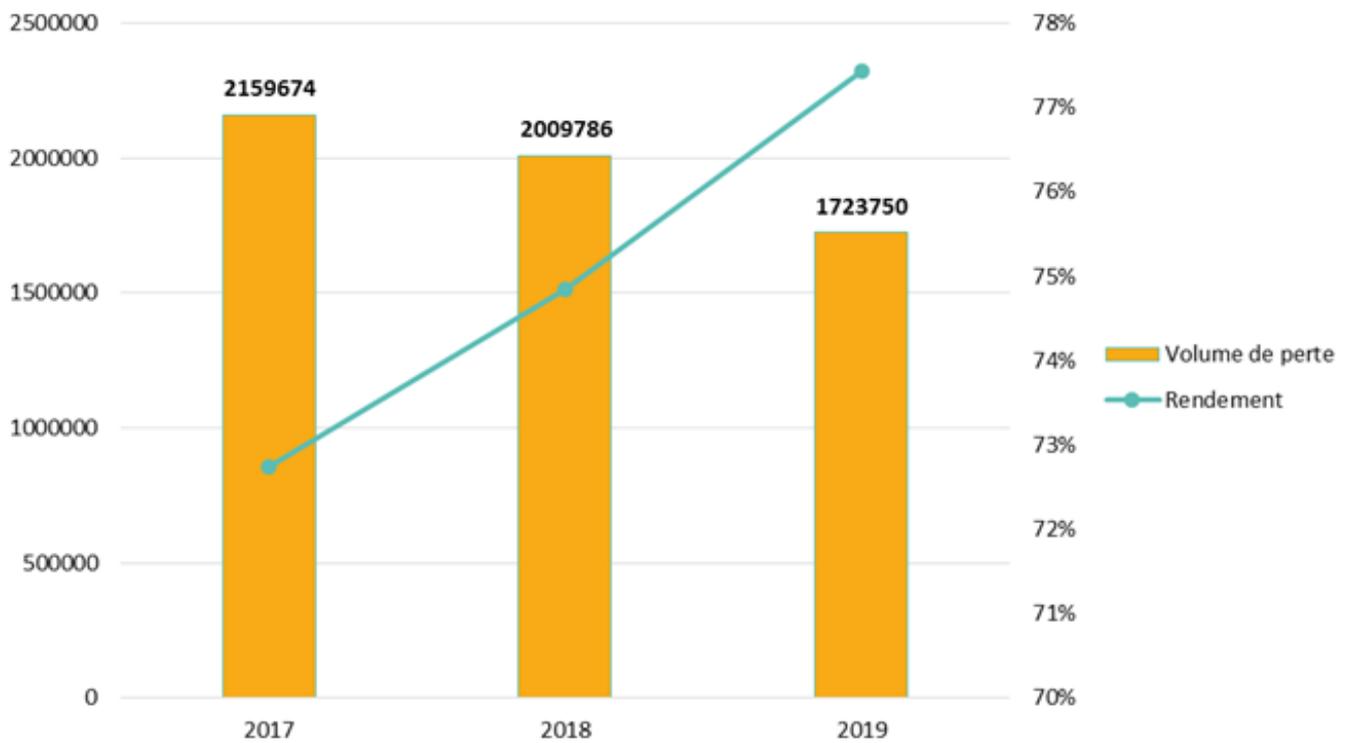
■ Ressource du pays de Gex
■ Importation

Type de ressource en %

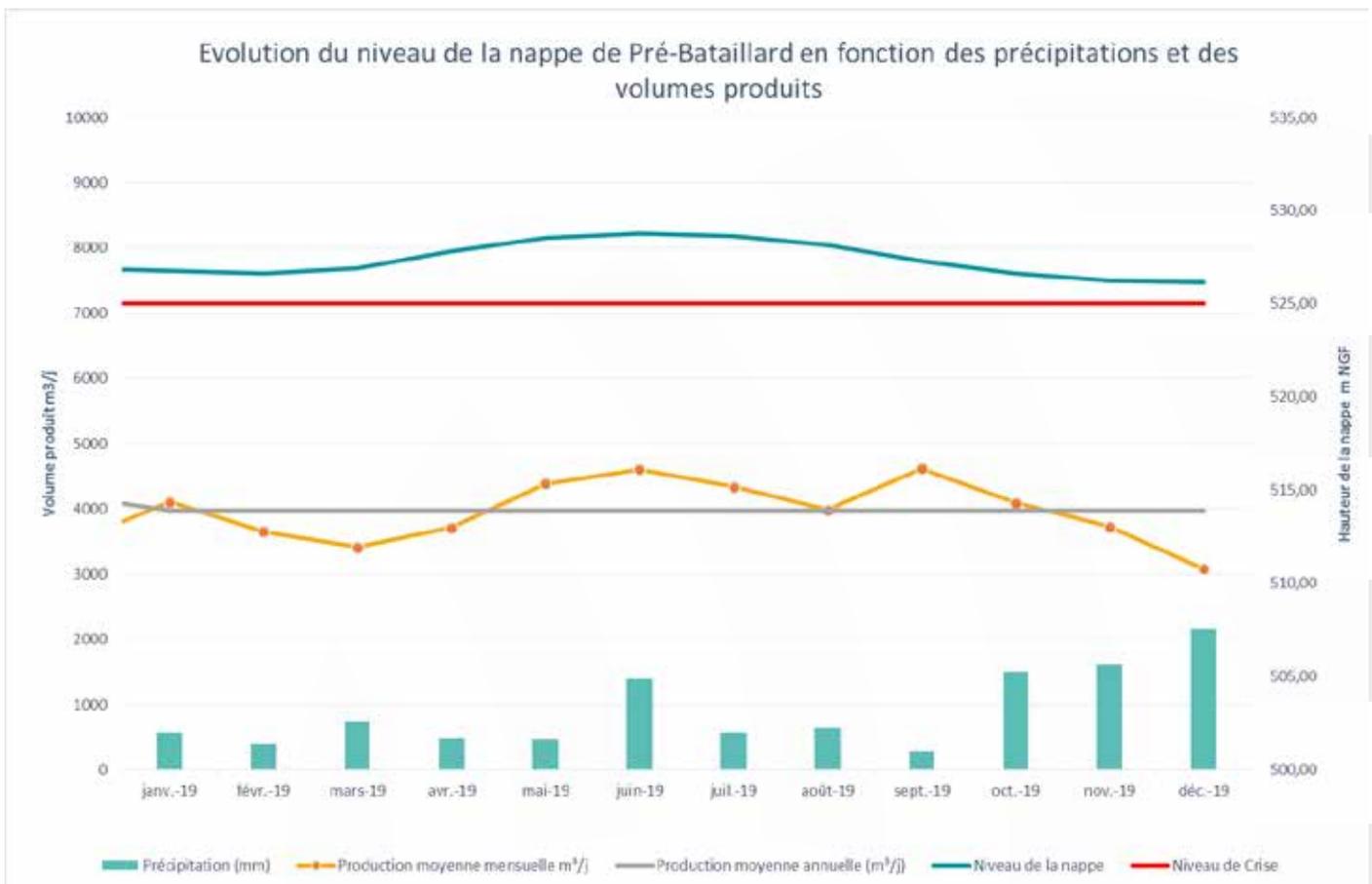
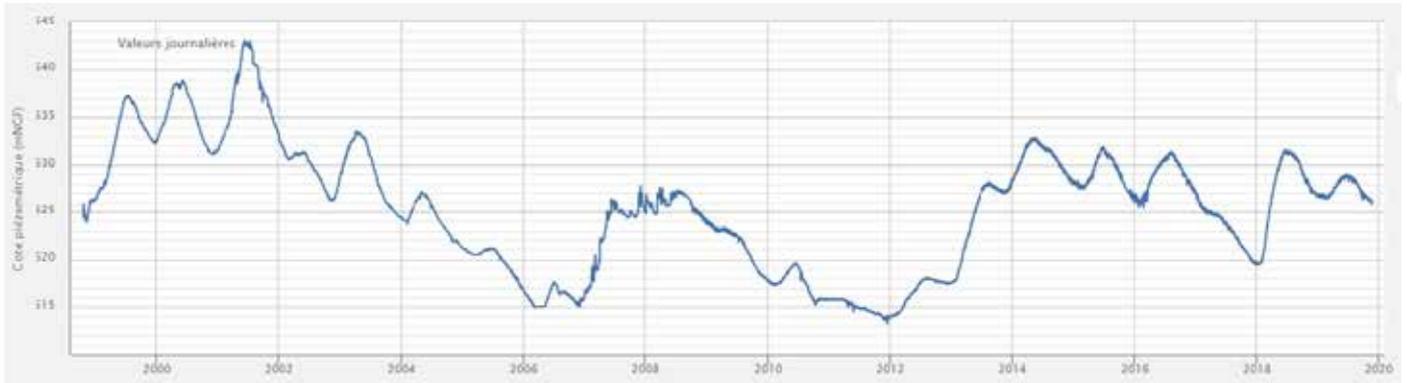


■ Source
■ Forage
■ Eau de surface

Evolution du rendement de 2017 - 2019



● SUIVI DE LA NAPPE DE PRE BATAILLARD

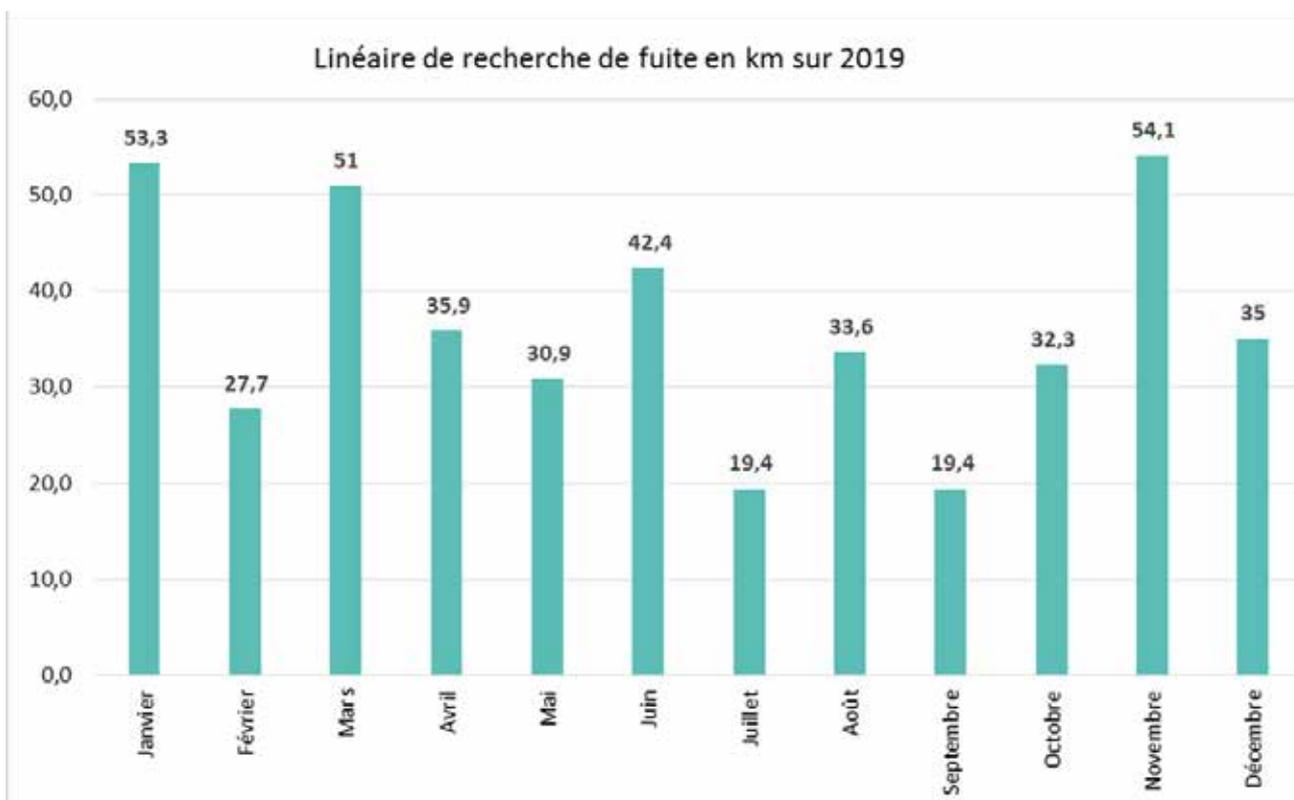


● CONSUMMATION ENERGETIQUE

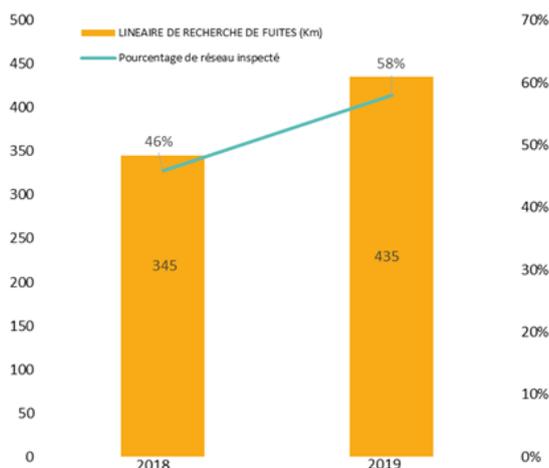
	2018		2019	
	kWh	kWh	kWh	kWh
	HT	BT	HT	BT
Sous-total	3 094 335	1 433 479	2 710 131	1 528 371
TOTAL	4 527 814		4 238 502	
Volume production (m3/an)	7 988 701		7 639 208	
Consommation spécifique (kWh/m3)	0,57		0.57	

● RECHERCHE DE FUTITES

La réduction des volumes de fuite et l'amélioration du rendement du réseau d'eau potable restent une priorité pour la Régie des Eaux Gessiennes, ainsi nous avons intensifié nos efforts en matière de recherche de fuite conventionnelle. Ainsi durant l'année 2019, près de 435 Km de réseaux ont été inspectés, soit 90 km de plus qu'en 2018.



Evolution du linéaire de recherche de fuite sur 2019



CUMUL DU LINEAIRE DE RECHERCHE DE FUTITES		
TOTAL	435	km
Linéaire total de réseau AEP	751	km
Pourcentage de réseau inspecté	58 %	
Moyenne par mois	36,4	km

● **MISE EN PLACE DE PRELOCALISATEURS DE FUITES**

Toujours soucieuse d'apporter des solutions innovantes pour subvenir à cet enjeu stratégique pour le territoire, la Régie des Eaux Gessiennes a investi dans la mise en place d'un système de pré-localisation de fuite connecté.

Ce système permet :

- La surveillance du réseau de façon permanente,
- La détection et la localisation des fuites dès leur apparition,
- De réaliser une corrélation à distance pour une localisation de la fuite au mètre près.

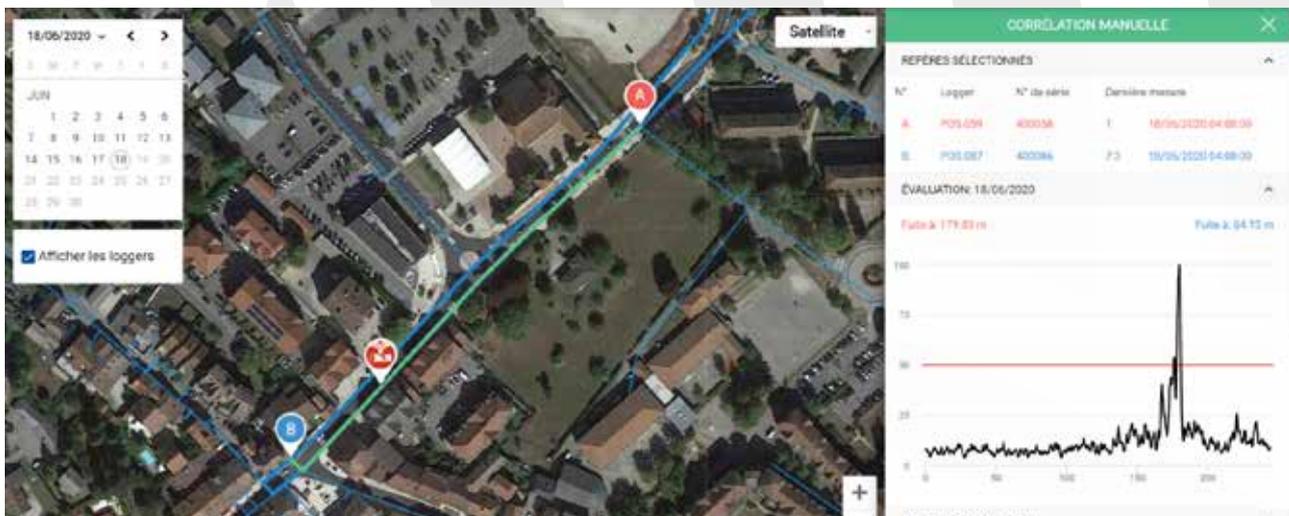
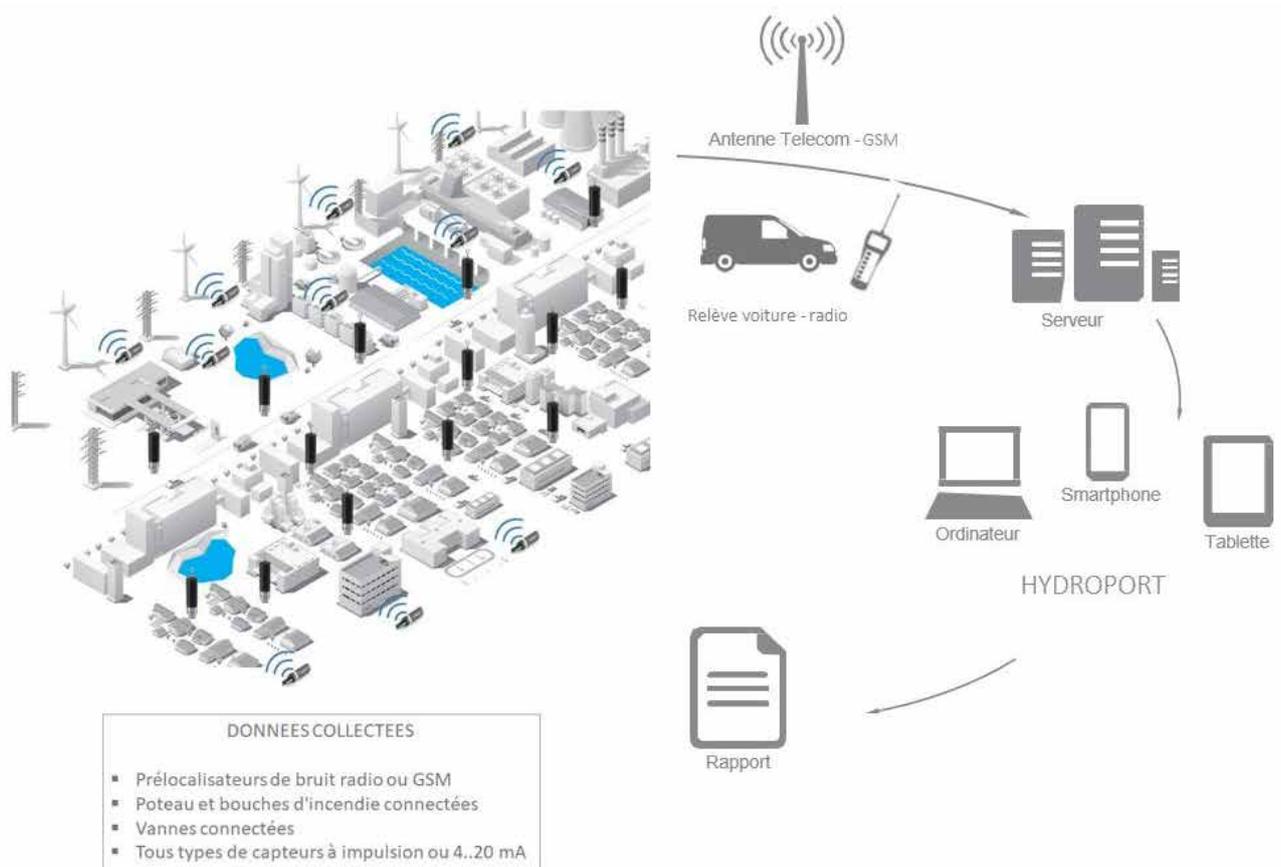
Il est constitué d'un réseau de 500 appareils installés au

contact des canalisations d'eau potable sous des bouches à clé ou des regards et d'un logiciel de supervision permettant de centraliser l'ensemble des informations récoltées.

Principe de fonctionnement

Chaque capteur enregistre, durant la nuit, les bruits présents sur les canalisations de façon à s'affranchir des perturbations sonores liées à l'activité humaine. Dotés de cartes « GSM », ils vont ensuite communiquer quotidiennement ces informations vers un serveur qui va centraliser et analyser l'ensemble.

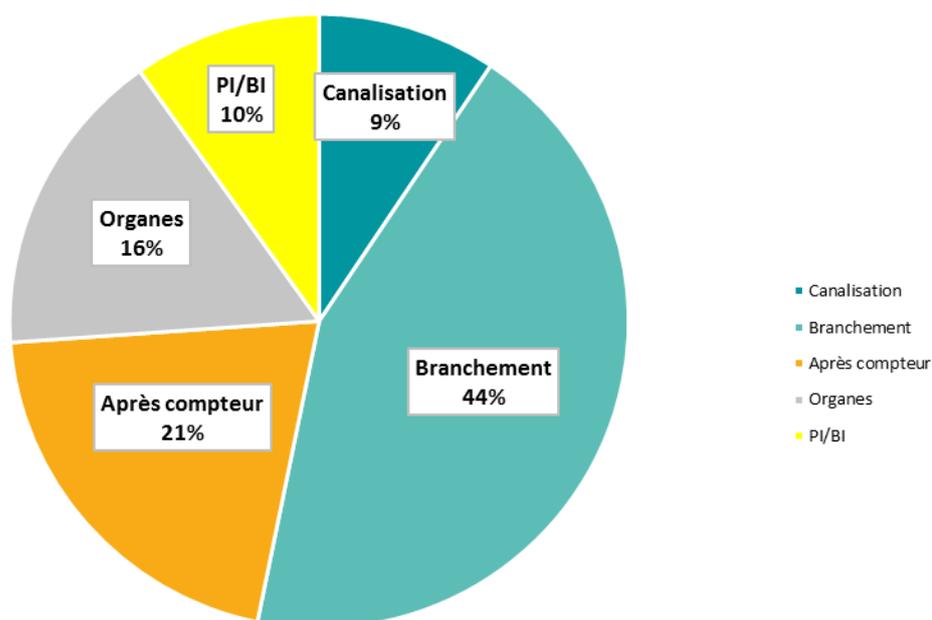
En 2020, 700 capteurs supplémentaires seront déployés pour porter le parc à 1000 unités et couvrir ainsi près d'un tiers du réseau du territoire.





Cette campagne de recherche de fuite et les nouveaux moyens mis en place ont permis de découvrir et réparer 203 fuites réparties de la manière suivante :

Bilan de la recherche de fuites en % sur 2019



● INTERVENTIONS SUR LES OUVRAGES

L'exploitation des ouvrages eau potable est assurée par une équipe de 2 agents à temps plein, renforcée pour les opérations de dépannage et de renouvellement des équipements électromécaniques par notre équipe de maintenance (5 personnes).

En 2019, 45 interventions de maintenance ont été réalisées parmi lesquelles :

- **Réservoir de Choudan** : réhabilitation complète des équipements
- tuyauterie,

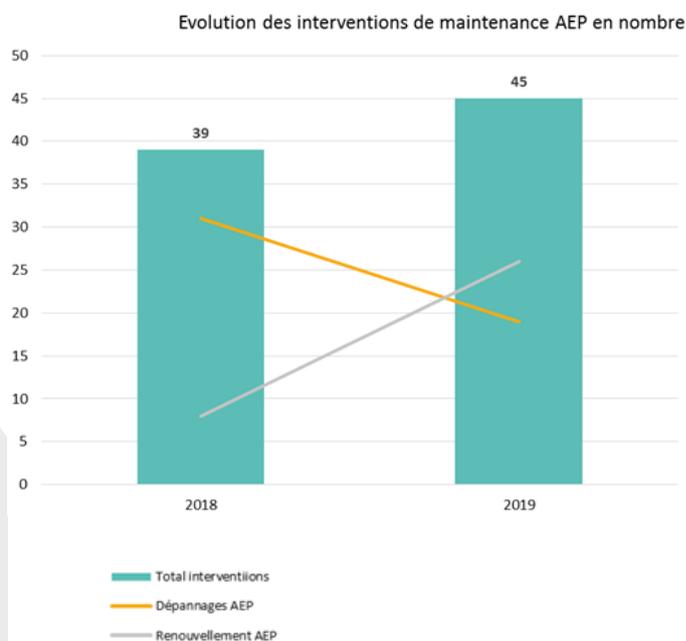
- accessoires hydrauliques : vannes, appareils de régulation,
- instrumentation : débitmètres, sonde de niveau,
- échelles et gardes corps,
- trappes de cuves.
- **Réservoir de Florimont** : réhabilitation de la chambre de vannes
- tuyauterie,
- accessoires hydrauliques : vannes, appareils de régulation,
- instrumentation : débitmètres, sonde de niveau,
- échelles et gardes corps,
- trappes de cuves.

- **Réservoir de Thoiry HS** : réhabilitation de la chambre de vannes
 - tuyauterie,
 - accessoires hydrauliques : vannes, appareils de régulation,
 - instrumentation : débitmètres, sonde de niveau,
 - échelles et gardes corps,
 - trappes de cuves.
- **Station de forage de Greny** : réhabilitation de la chambre de vannes
 - tuyauterie,
 - accessoires hydrauliques : vannes, appareils de régulation,
 - instrumentation : débitmètres, sonde de niveau,
 - échelles et gardes corps,
 - trappes de cuves.
- **Forage de Greny** :
 - renouvellement de 2 pompes immergées,
 - installation de démarreurs électroniques.

- **Station de pompage de la Vattay** :
 - renouvellement d'une pompe,
 - renouvellement d'une pompe d'injection de javel.
- **Station de pompage d'Echenevex** :
 - mise en place d'une liaison radio entre la station et le réservoir du Mont.
- **Réservoir de Fossiaux** :
 - renouvellement du débitmètre d'arrivée.
- **Station de pompage du Puits du marais** :
 - renouvellement du débitmètre de production.
- **Réservoir des Maladières** :
 - renouvellement d'une pompe d'injection de javel.
- **Source des Loges** :
 - renouvellement d'une pompe d'injection de javel.



- **Station de pompage de Pré Bataillard** :
 - renouvellement de l'analyseur de chlore,
 - installation d'un onduleur pour protéger l'automate,
 - contrôle et entretien des cellules haute-tension.



● DEPLOIEMENT DES SERRURES MECATRONIQUES

Au 1^{er} janvier 2018, la Régie des Eaux Gessienne a hérité du système de fermetures propres aux précédents délégataires, il était donc nécessaire de les remplacer. Elle a fait le choix d'installer un organigramme de clé combinant à la fois une variure mécanique identique pour toutes les serrures, et un système d'identification électronique. Il se compose de serrures d'un haut niveau de sécurité, de clé non reproductible et d'un logiciel de supervision.

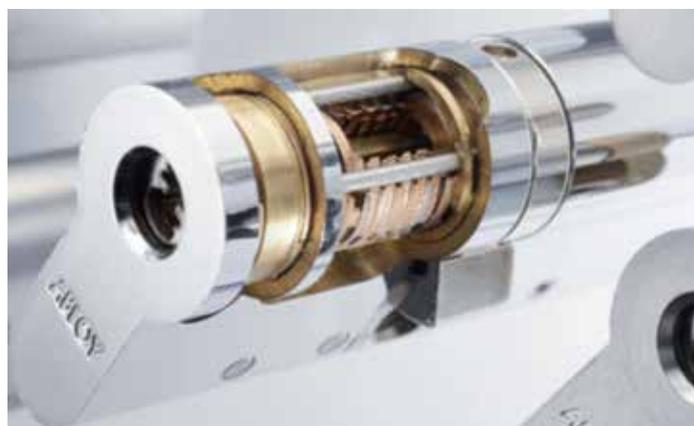
Ce système permet d'une part de sécuriser l'accès à nos sites et d'autre part d'uniformiser et de rationaliser le parc de clé et de serrure.

En effet, chaque détenteur de clé doit valider ses droits d'accès de manière hebdomadaire, à défaut la clé est

inactive ce qui limite le risque en cas de perte. Les droits peuvent être accordés pour une période et des horaires définis permettant ainsi une gestion aisée de l'accès des sous-traitants à nos sites.

Il est possible grâce au logiciel de gestion d'affecter et de modifier les droits d'accès de chaque clé. En d'autres termes une seule et même clé peut potentiellement ouvrir l'ensemble des serrures du service ; seule la programmation limite les accès de chaque détenteur selon leur besoin.

Enfin le système intègre un historique des ouvertures et fermetures de chaque site permettant ainsi un contrôle d'accès.

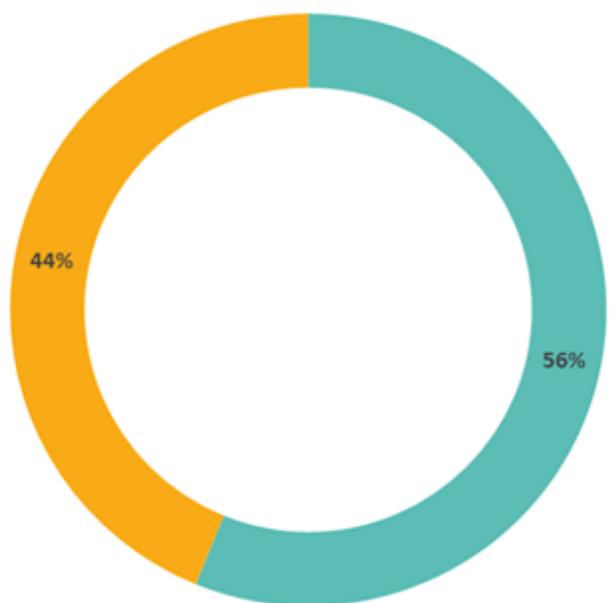


● REPARATION DU RESEAU DE DISTRIBUTION

Les réparations du réseau sont assurées en partie par nos agents, notamment par notre équipe travaux, et nos sous-traitants via notre marché d'astreinte.

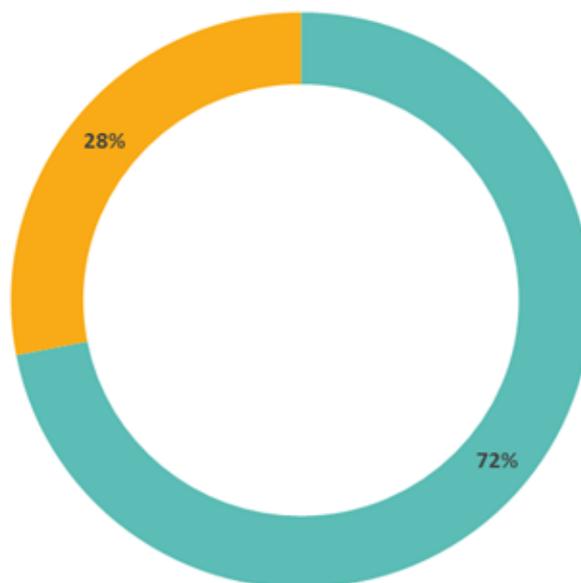
L'ensemble des 203 fuites détectées sur le réseau ont fait l'objet d'une réparation, 114 fuites ont nécessité un terrassement.

Répartition par type de travaux en % sur 2019



■ Réparation avec terrassement
■ Réparation sans terrassement

Répartition par intervenant en % sur 2019



■ Terrassement réalisé par la REOGES
■ Terrassement réalisé par nos sous-traitants



5. TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE RESEAU



● TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT ET REHABILITATION DU RESEAU

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par

la Régie par la longueur du réseau public. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Au cours des 5 dernières années, 26,25 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Pour l'année 2019, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,68 % (0,70 % en 2018).

Exercices	2015	2016	2017	2018	2019
Linéaire renouvelé en km	6,67	7,17	4,48	4,03	3,90

● TRAVAUX NEUFS 2019



Commune(s)	Rues	Nature canalisation	Diamètre (mm)	Longueur (m)
CESSY	Rue de la Mairie	FONTE	150	210
CHEVRY	Chemin des Golettes	FONTE	100	265
CHEVRY	Route de Prost	FONTE	150	145
CHEZERY FORENS	Route de l'Epery	FONTE	100	272
FERNEY VOLTAIRE	Ruelle des Jardins	FONTE	100	125
GEX	Rue de Genève	FONTE	150	547
GEX	Rue de Genève	FONTE	400	300
GEX	Avenue des Alpes	FONTE	150	10
LELEX	RD 991 Aux Forges	FONTE	125	240
ORNEX	Rue de la Tour	FONTE	100	42
ORNEX	Rue de Bejoud -Charbonniere	FONTE	150	452
PERON	Chemin Creux Etang	PEHD	63	205
SAINT GENIS POUILLY	Chemin Manégly	PEHD	63	105
SAINT GENIS POUILLY	Rue Vie Destraz et Moulin	FONTE	100	500
SAINT GENIS POUILLY	Rue des Ecoles /Prairie	FONTE	250	130
SAINT JEAN DE GONVILLE	RD984 Sous St Jean	FONTE	100	265
SAUVERNY	Route de la Douane	FONTE	100	90

6. SURVEILLANCE DE LA QUALITE DE L'EAU

● REGLEMENTATION EN VIGUEUR

Le décret 2001-1220 du 20 décembre 2001 retranscrit en droit français les directives européennes relatives à la qualité des eaux de boisson. Ce décret est codifié, pour l'essentiel, aux articles R.1321-1 et suivants du Code de la Santé Publique.

Dans le cadre de ce décret, plusieurs types de contrôles sont réalisés au cours de l'année :

- Le contrôle sanitaire : programme d'analyse défini par arrêté préfectoral et dont le suivi est assuré par l'A.R.S. Agence Régionale de Santé,
- L'autocontrôle : programme d'analyse réalisé par la Régie des Eaux Gessiennes permettant d'obtenir un suivi complémentaire au contrôle sanitaire,
- Le suivi quotidien du taux de désinfectant tout au long du réseau réalisé par la Régie des Eaux Gessiennes.

Limites de qualité : ces limites sont fixées pour des paramètres qui, lorsqu'ils sont présents dans l'eau sont susceptibles de générer des effets immédiats ou à plus long terme sur la santé du consommateur. C'est à partir de ces paramètres que l'on juge de la qualité de l'eau distribuée.

● RESULTAT 2019

L'eau distribuée par la Régie des Eaux Gessiennes fait l'objet d'un suivi analytique fréquent et rigoureux afin de garantir à ses abonnés une eau de qualité.

Au total plus de 400 analyses annuelles sont réalisées aux différentes étapes du parcours de l'eau depuis son prélèvement dans nos ressources jusqu'à sa distribution chez nos abonnés.

98% des analyses réalisées en 2019 se sont révélées conformes aux références de qualité.

Dans le tableau ci-dessous sont reprises les analyses faites dans le cadre du contrôle sanitaire de l'ARS et les analyses d'autocontrôle effectuées par notre prestataire (le laboratoire Savoie labo) en différents points du réseau.

2019	Eau distribuée		Eau produite		Eau brute		Total
	ARS	REGES	ARS	REGES	ARS	REGES	
Nombre d'analyses réalisées	205	179	96	48	8	10	546
Nombre d'analyses conformes	204	162	95	45	8	10	524
Nombre d'analyses contenant les paramètres microbiologiques	205	179	96	48	8	10	546
Nombre d'analyses conformes sur les paramètres microbiologiques	205	162	95	45	8	10	525
Nombre d'analyses contenant les paramètres physico-chimiques	204	162	95	48	8	10	527

A landscape photograph with a golden-yellow color palette. In the foreground, there is a field of tall, dry grasses. A dark, corrugated metal roof edge runs across the bottom of the frame. The middle ground is filled with dense green trees and bushes. In the background, there are rugged mountains under a sky with soft, golden clouds. The letters 'VI' are overlaid in a large, white, sans-serif font in the center-right of the image.

VI

The image features a landscape under a golden-yellow, hazy sky. In the background, a hillside is covered in dense vegetation, with several power lines stretching across it. The foreground is dominated by tall, golden-brown grasses on the left and a gravelly or sandy ground on the right. A large, dark, crinkled plastic sheet is draped across the bottom of the frame, partially covering the gravel and grass. The overall color palette is monochromatic, consisting of various shades of yellow, orange, and brown.

ASSAINISSEMENT

Plus de **621** km de réseaux

63.5 km
d'hydrocurage
en 2019

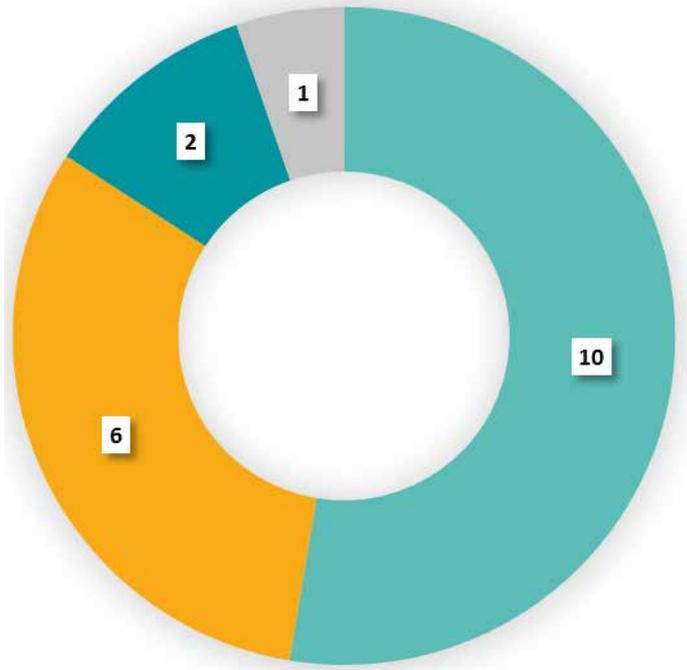
54% des effluents traités
en Suisse et 45% en France

16 surverses
au milieu naturel
supprimées

1. LES OUVRAGES

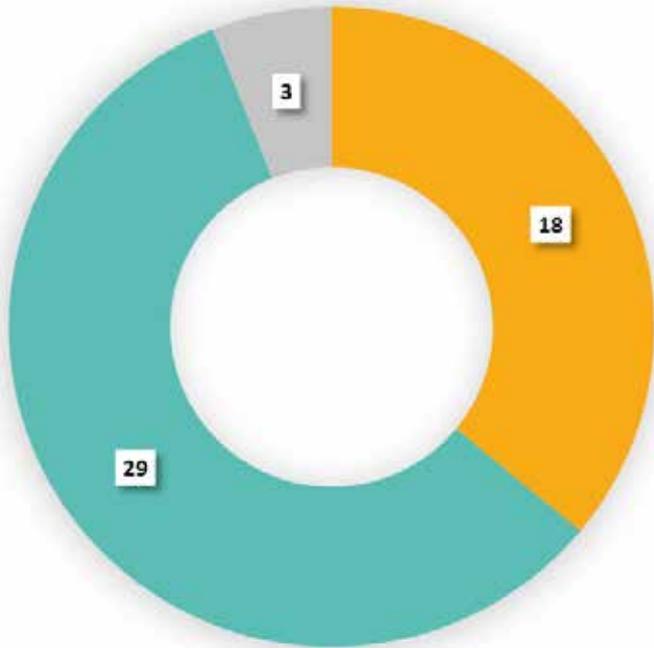
Le traitement des eaux usées du Pays de Gex est assuré en partie en France et pour partie en Suisse. Pour cela la Régie des Eaux Gessiennes dispose de 19 stations d'épuration (STEP), de 29 postes de refoulement et de 3 bassins permettant la rétention des effluents en cas de pollution ou maintenance du réseau en aval.

Types de stations d'épuration sur 2019



- Stations à Boues activées
- Lits plantés de roseaux
- Lagunes
- Lit bactérien

Détail des ouvrages en nombre sur 2019



- Nombre de stations d'épuration
- Taux de postes de refoulement télé-surveillés
- Bassins de stockage (en cas de pollution en Suisse)

Station à lits plantés de roseaux de Challex

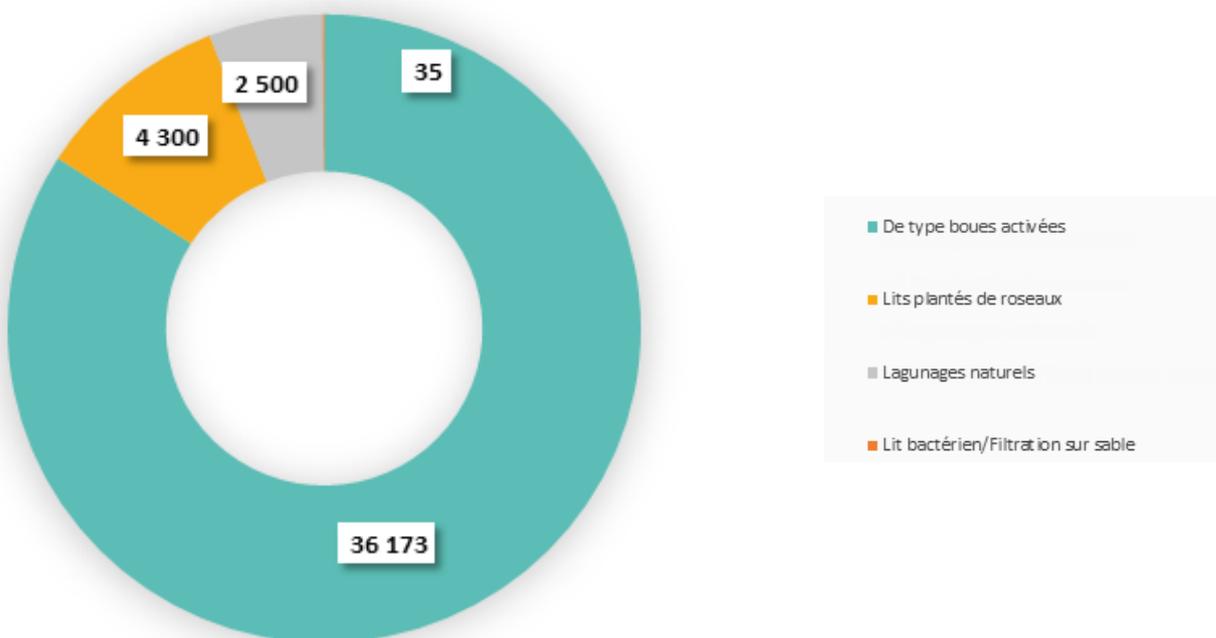


Station d'épuration de Mijoux



79 % des stations sont télé-surveillées. Seules les lagunes de Vesancy et Collonges ainsi que les stations de Péron Greny et Mijoux Pellagruie ne le sont pas. Les 29 postes de refoulement sont télé-surveillés.

Capacités nominales (Eh) des stations d'épuration en nombre



La capacité de traitement globale des stations d'épuration exploitées par la Régie représente près de 43 008 Équivalent-Habitants.

La station ayant la plus grande capacité nominale de traitement est celle de Divonne Les Bains avec 15 000 Équivalent-Habitants.

La station d'épuration de Mijoux Pellagruie est la plus petite avec une capacité de 35 Équivalent-Habitants.

Station de Divonne les Bains



La station d'épuration des eaux usées d'Aire est l'une des plus grandes de Suisse. Elle a pour rôle de préserver la qualité de l'eau du Rhône et traite les eaux usées de la ville de Genève, de 24 communes du canton et de 3 communes du territoire français (Prevessin-Moëns, Ornex et Ferney Voltaire).

La STEP d'Aire, de type boues activées, a remplacé une ancienne station datant de 1967. Elle a été construite entre 1998 et 2003 pour porter sa capacité nominale à 600 000 EH.

La Station d'épuration de Bois-de-Bay, de type boues activées d'une capacité nominale de 130 000 EH, a, quant à elle, été mise en service en avril 2009. Elle compte parmi les grandes stations d'épuration de Suisse et traite les eaux de Meyrin, Satigny et d'une partie des communes du territoire du Pays de Gex (Gex, Cessy, Segny, Echenevex, Crozet, Sergy, Thoiry, Saint Genis Pouilly et Chevry) en supprimant les rejets d'eaux polluées dans l'Allondon.



2. LE TRAITEMENT DES EFFLUENTS EN SUISSE

Près de 55% des effluents produits sur le territoire de Pays de Gex Agglomération sont acheminés vers deux stations d'épuration situées sur le canton de Genève : les stations d'épuration d'Aire et de Bois de Bay.



L'acheminement des effluents produits en France à la STEP d'Aire a nécessité notamment la construction de la galerie de Chouilly.

Cet ouvrage de raccordement a pour objectif d'acheminer les eaux usées (réseau pseudoséparatif) des bassins d'assainissement du pays de Gex de l'Allondon et du Journans (sur le territoire français) jusqu'au collecteur primaire existant de Nant d'Avril en vue de leur traitement, à la Station d'Épuration du Bois-de-Bay.

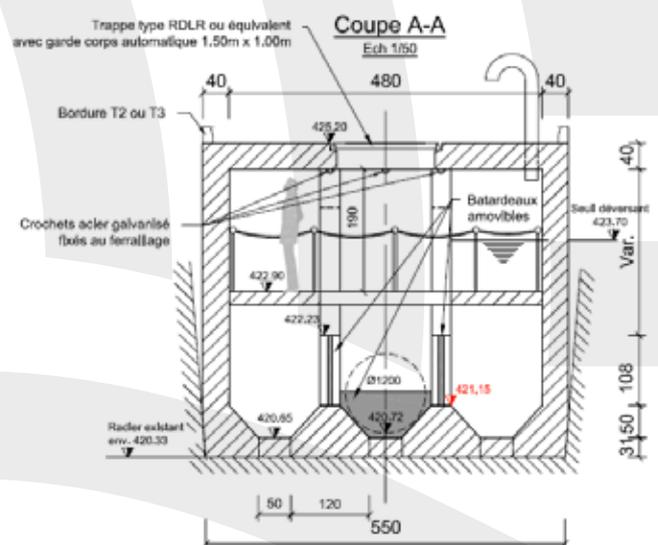
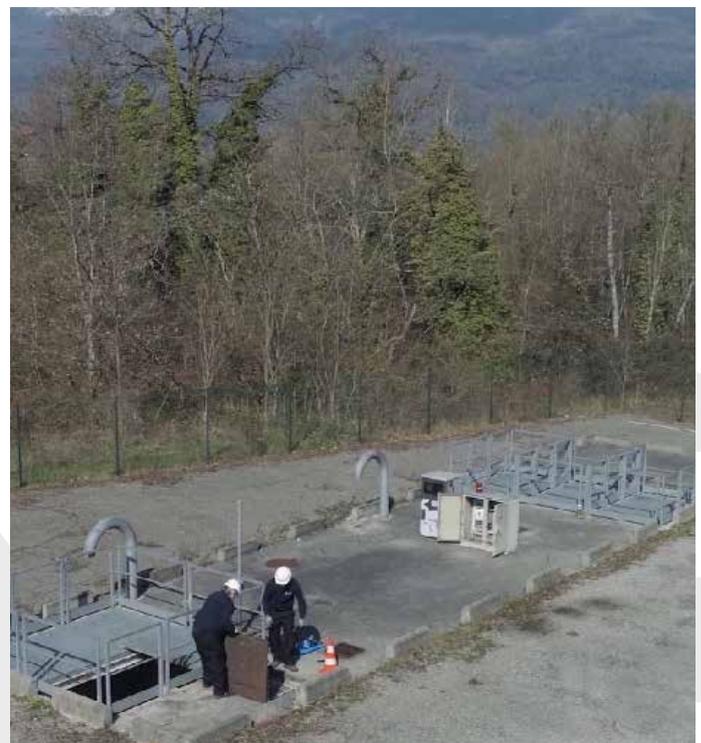
En raison des conditions topographiques, cette galerie est construite en souterrain, sous la colline de Chouilly, sur une grande partie du tracé.

En temps de pluie, l'ouvrage sert de rétention afin, d'une part de réduire les déversements d'orage à l'Allondon et au Lion, d'autre part de régulariser/optimiser le débit de raccordement à la galerie « Merdisel » et à la station d'épuration de Bois-de-Bay. Le volume utile de rétention est d'environ 10 000 m³.

La galerie de Chouilly est un collecteur d'eaux usées. Il s'agit d'un tunnel de 2.3 km longueur et 2.5 m de diamètre intérieur sans regard de visite intermédiaire.

À compter du 1^{er} janvier 2018, le Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) de la Galerie de Chouilly, propriétaire de l'ouvrage, a chargé la Régie des Eaux Gessiennes d'assurer l'exploitation de la galerie et de ses ouvrages associés à savoir :

- **L'ouvrage d'entrée 114** : L'ouvrage d'entrée est situé à l'amont de la galerie de raccordement / rétention. Il comprend un dessableur/piège à charriage et un déversoir (surverse) de sécurité équipé de clapets anti-retour permettant d'éviter, lors des crues de l'Allondon, l'engouffrement de la rivière dans la galerie. Une vanne permet de limiter le débit entrant dans la galerie lors des phases d'entretien et de visites,
- **L'ouvrage de régulation 116** : L'installation de régulation est destinée à limiter le débit à la sortie de l'ouvrage de raccordement/rétention. Le système est conçu et dimensionné de manière à réguler le débit de sortie à $Q_s = 1.0 \text{ m}^3/\text{s}$ (réglable en temps réel), quelle que soit la charge en amont (jusqu'à env. 12 m).



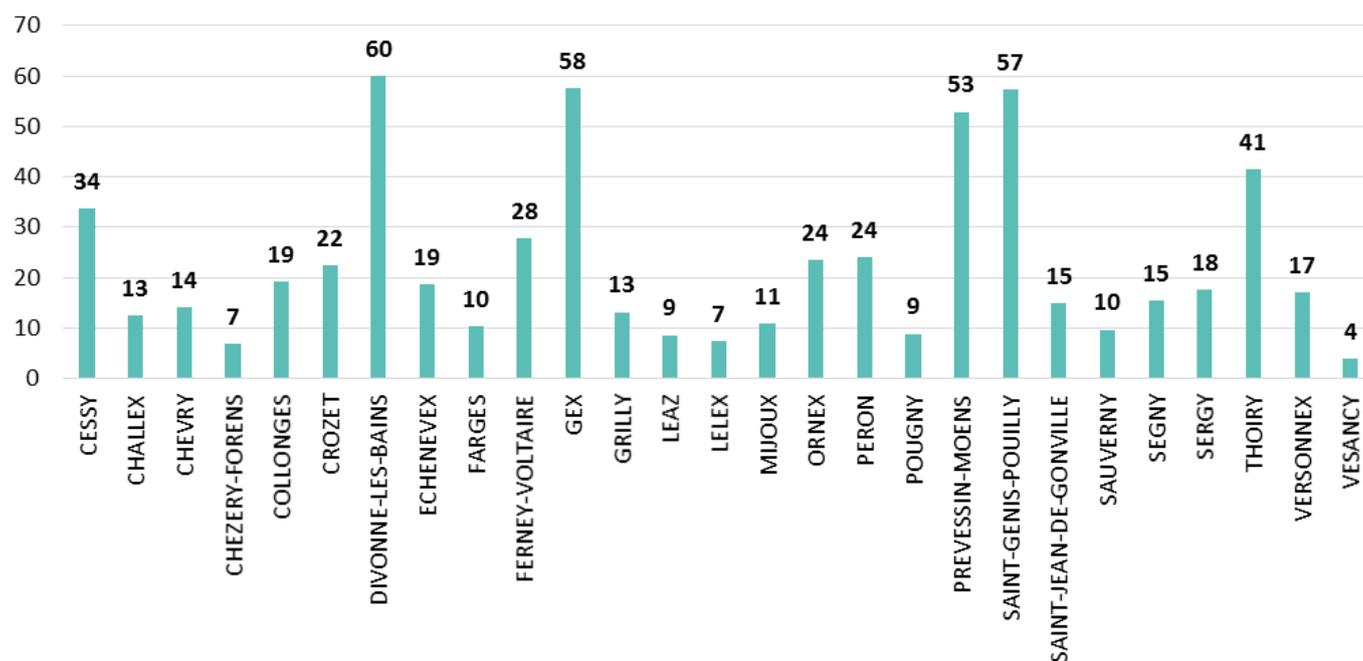
3. LES RESEAUX

Le réseau de collecte des eaux usées de la Régie des Eaux Gessiennes s'étend sur 609,94 km. 91 % du réseau est séparatif, il collecte uniquement les eaux usées, et 9 % du réseau est unitaire, c'est-à-dire qu'il collecte à la fois les eaux usées et eaux pluviales. Des travaux de mise en séparatif se poursuivent.

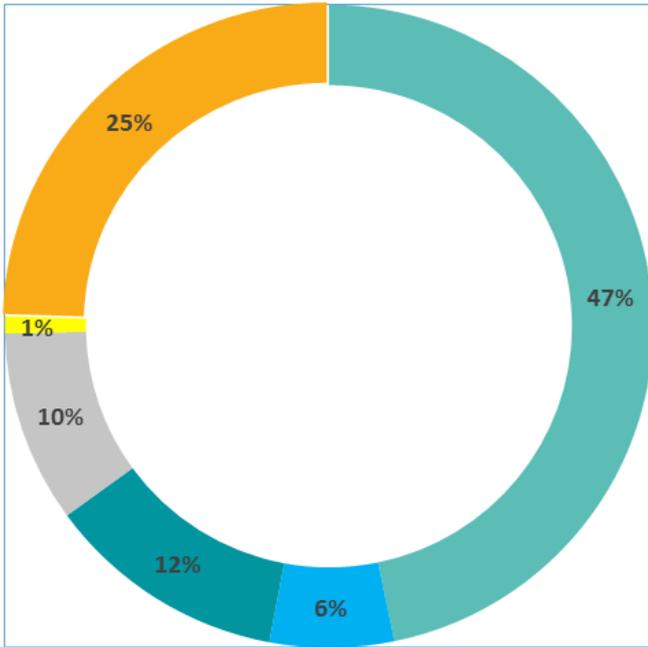
Tout comme pour le réseau d'eau potable notre système d'information géographique est en pleine transformation afin d'en améliorer la qualité et de le rendre le plus complet possible.

	2018	2019
Longueur totale de canalisations de collecte et de transport (hors branchement) en km	621,63	609,94
Nombre de regards (visitables ou non) sur le réseau renseignés dans le SIG	15 471	15 228
Nombre de surverses (STEP/PR/réseau)	82	66
Nombre de surverses télésurveillées	22	21
Nombre de points de mesures télésurveillés sur réseau	38	38

Linéaire par commune (hors branchement) en km sur 2019

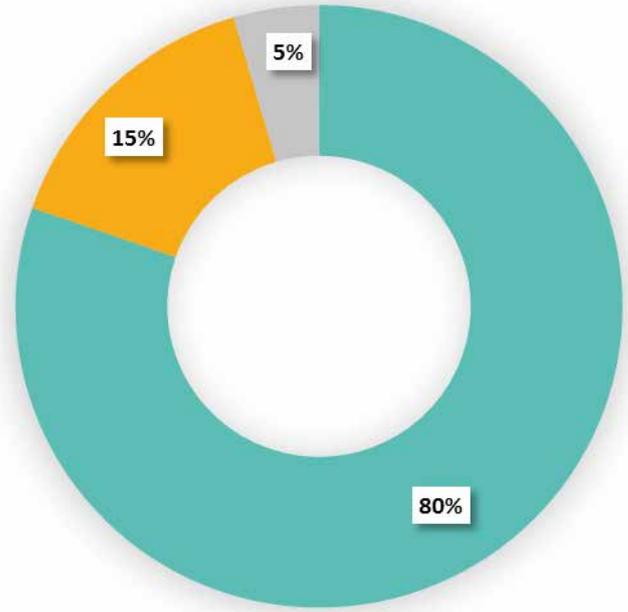


Répartition par matériaux en % sur 2019



- Fonte
- Amiante Ciment
- Béton
- PVC
- PE/PP
- Non déterminé

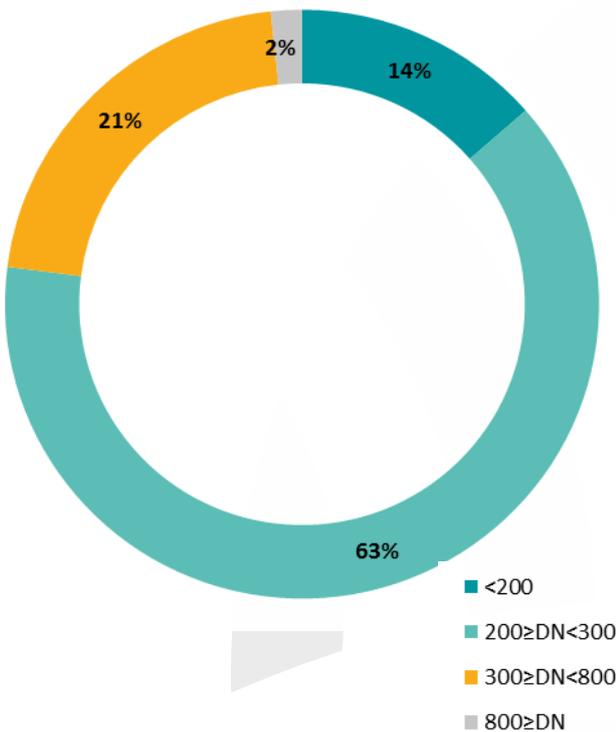
Classification des Surverses en % sur 2019



- < 2 000 EH
- Entre 2 000 et 10 000 EH
- > 10 000 EH

Les surverses, ou trop-plein, permettent de rejeter une partie des eaux collectées dans un bassin de rétention ou directement au milieu naturel sans être traitées par une station d'épuration.

Répartition par diamètre en % sur 2019



- <200
- 200 ≥ DN < 300
- 300 ≥ DN < 800
- 800 ≥ DN

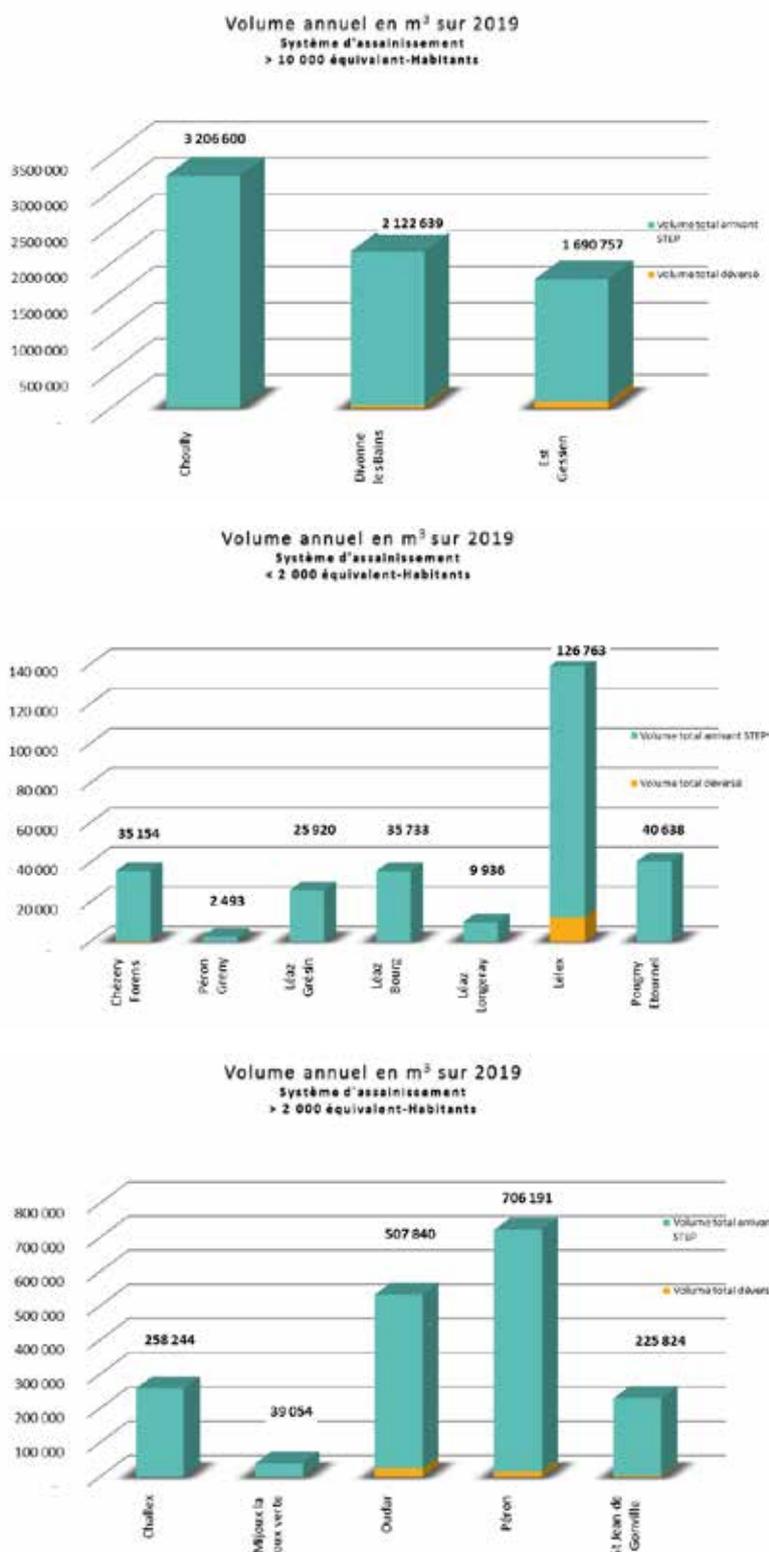


Pour les surverses (Trop-plein) où transitent plus de 2 000 Équivalent-Habitants (soit 13 ouvrages), il est nécessaire de connaître la durée et le nombre de déversements, ainsi qu'au minimum, une estimation du volume déversé. Pour celles qui sont supérieures à 10 000 EH (surverse de la galerie de Chouilly, surverse de l'ancienne station de Ferney (Est Gessien) et celle de la station de Divonne les Bains), une estimation, au minimum, de la charge polluante déversée est obligatoire.

Les diamètres inférieurs à 150 mm correspondent à des conduites de refoulement. 47 % des conduites sont en fonte. C'est ce qui en fait, le matériau le plus utilisé sur le territoire du Pays de Gex.

4. COMPTE RENDU D'ACTIVITE

● LES VOLUMES D'EAU



La quantité d'effluents déversés au milieu naturel consécutivement à des pluies a diminué de 10% par rapport à 2018 (207 335 m³ en 2018 pour 188 782 m³ en 2019). Ceci représente 2,0 % des eaux usées collectées par le réseau d'assainissement.

Les volumes collectés par le réseau d'assainissement ont augmenté de 4 % en 2019.

L'année 2019 a connu une plus forte pluviométrie qu'en 2018 (975 mm en 2018 pour 1 084 mm en 2019), ce qui explique la hausse des volumes en entrée de stations d'épuration ou à l'exutoire des réseaux vers la Suisse (+23%). L'intense pluviométrie du dernier trimestre (cumul pluviométrie = 528 mm) a engendré de nombreux déversements sur le réseau et en entrée de stations d'épuration durant cette période.

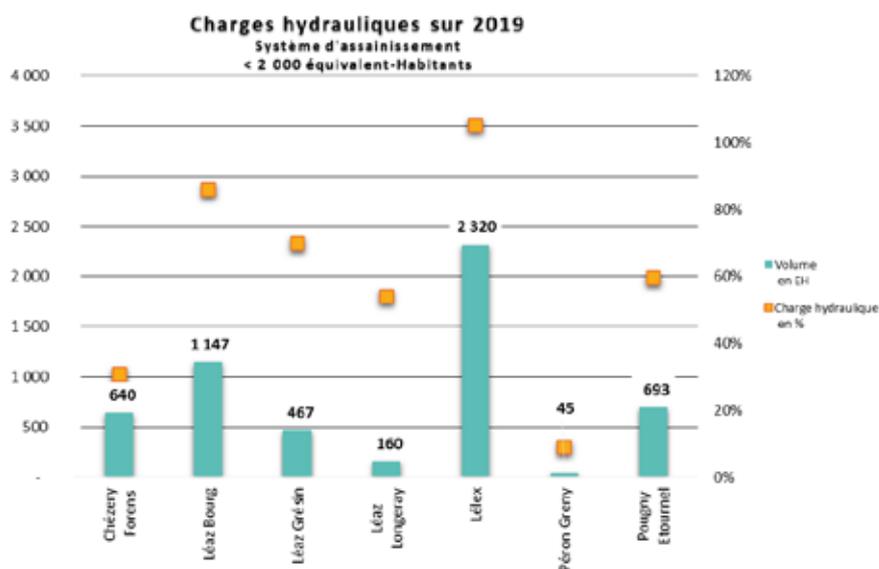
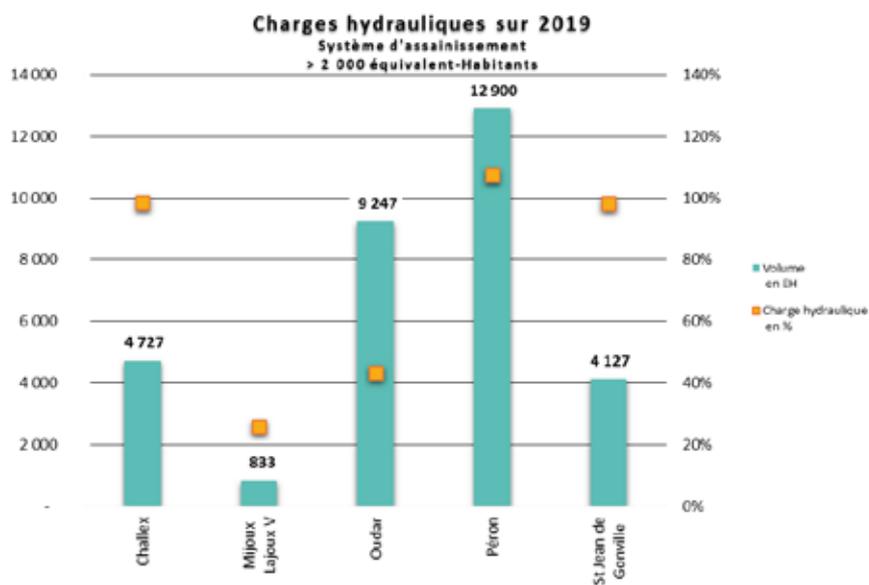
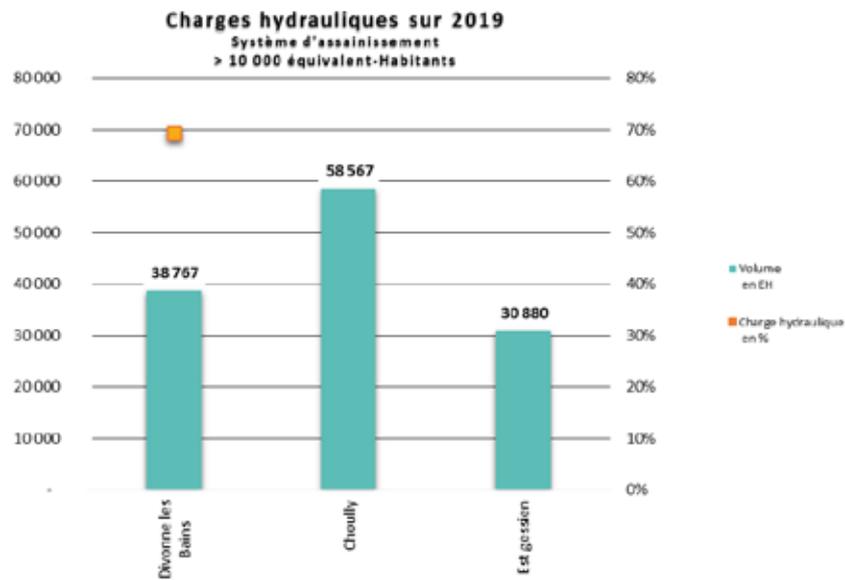


Lits plantés de roseaux de Pouigny Etournel

- **LES VOLUMES ET CHARGES TRAITES**

- Charges Hydrauliques

Système d'assainissement	Volume en EH	Charge hydraulique en %	Volume en m3/j	Débit nominal en m3/j
Challex	4 727	98%	709	720
Chézery Forens	640	31%	96	310
Divonne les Bains	38 767	69%	5815	8400
Léaz Bourg	1 147	86%	172	200
Léaz Grésin	467	70%	70	100
Léaz Longeray	160	54%	24	44,4
Lélex	2 320	105%	348	330
Mijoux Lajoux verte	833	26%	125	480
Oudar	9 247	43%	1387	3200
Péron	12 900	108%	1935	1800
Péron Greny	45	9%	6,8	75
Pouigny Etournel	693	60%	104	174
St Jean de Gonville	4 127	98%	619	630
Chouilly	58 567	-	8785	-
Est gessien	30 880	-	4632	-



Malgré les travaux de mise en séparatif des réseaux déjà réalisés, de nombreuses stations Péron, Saint Jean de Gonville, Challex, Lélex et de Léaz Bourg restent surchargées hydrauliquement.



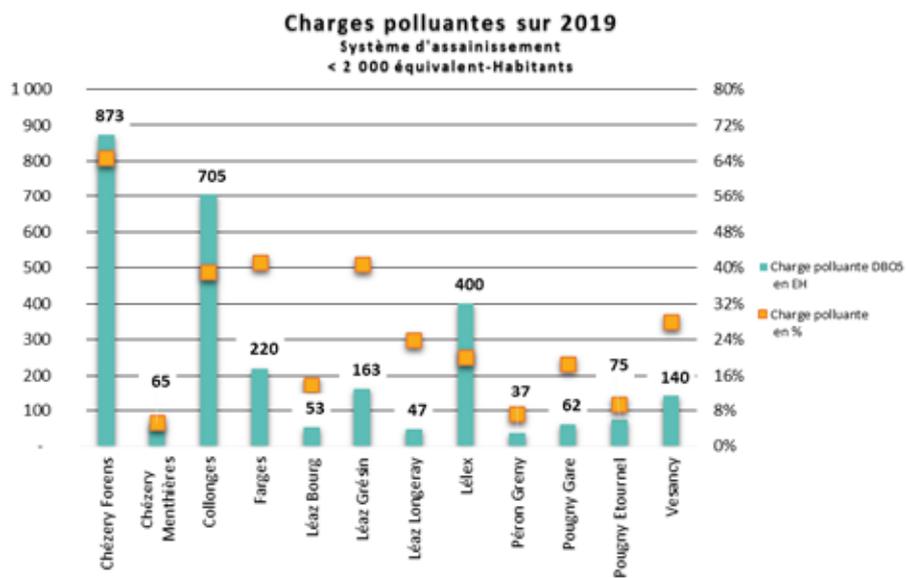
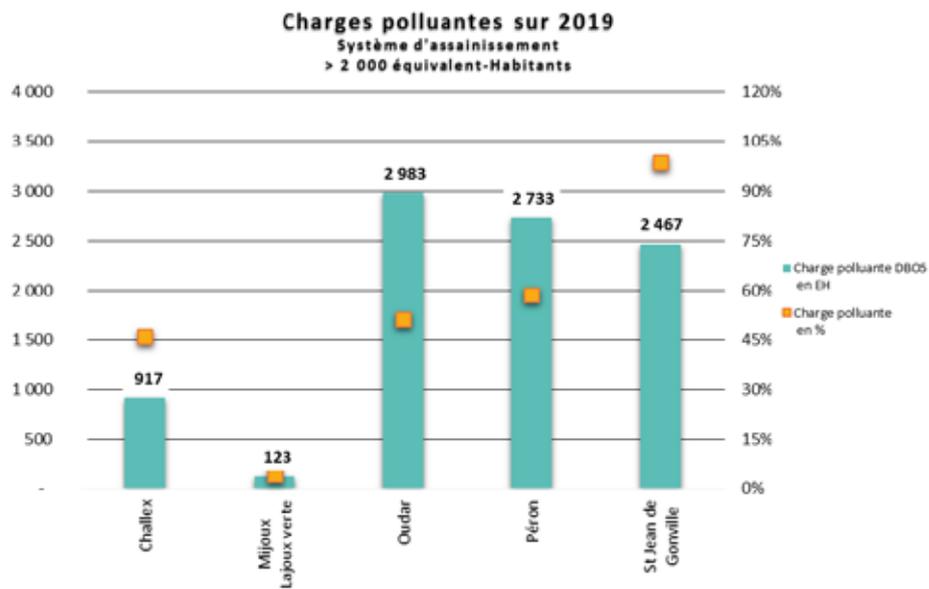
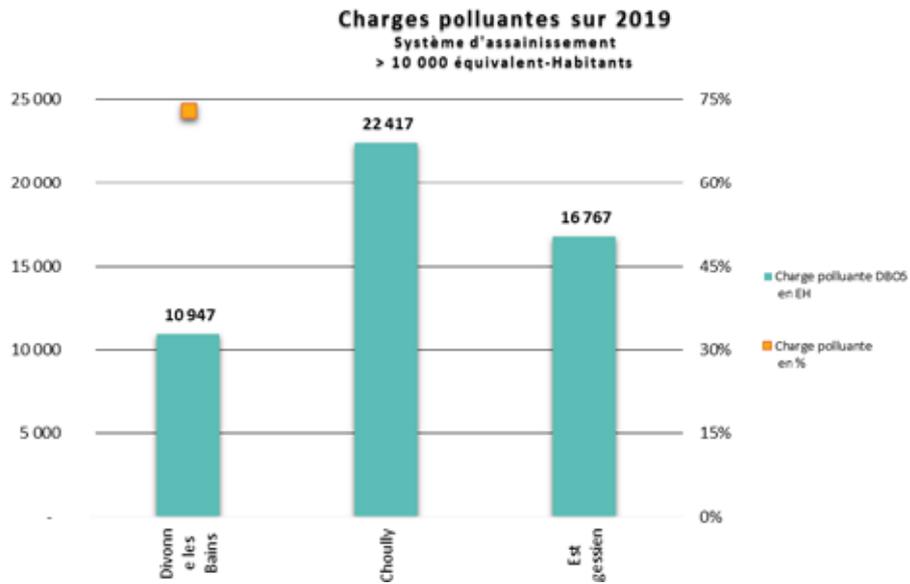
Station de Léaz Bourg

- Charges polluantes

Système d'assainissement	Charge polluante DBO5 en EH	Charge polluante en %	Charge polluante DBO5 en kg O2/j	Charge nominale DBO5 en kg O2/j
Challex	917	46%	55	120
Chézery Forens*	873	65%	52,4	81
Chézery Menthières*	65	5%	3,9	74
Collonges*	705	39%	42,3	108
Divonne les Bains	10 947	73%	657	900
Farges*	220	41%	13	32
Léaz Bourg*	53	14%	3,2	23
Léaz Grésin*	163	41%	9,8	24
Léaz Longeray*	47	24%	2,8	11,76
Lélex	400	20%	24	119
Mijoux Lajoux verte	123	4%	7,4	180
Oudar	2 983	51%	179	350
Péron	2 733	59%	164	280
Péron Greny*	37	7%	2,2	30
Pouigny Gare*	62	19%	3,7	20
Pouigny Etournel*	75	9%	4,5	48
St Jean de Gonville	2 467	99%	148	150
Vesancy*	140	28%	8,4	30
Chouilly	22 417	-	1345	-
Est gessien	16 767	-	1006	-

* Taux de charge sur 1 ou 2 analyses / 24 heures

La station de Saint Jean de Gonville (fréquence réglementaire : 1 analyse mensuelle) est en surcharge de pollution.



● **CONSOMMATION ELECTRIQUE**

Les sites les plus énergivores sont les stations d'épuration (excepté les lits plantés de roseaux et les lagunes). Ces ouvrages ont besoin d'énergie pour le pompage des effluents, le fonctionnement des équipements de prétraitements, l'aération des bactéries dans les bassins ainsi que la déshydratation des boues.

Les postes de refoulement ou relèvement consomment de l'électricité pour le pompage des effluents.

Afin de répondre à la réglementation en vigueur, certains déversoirs d'orage et mesures de débits de réseaux ont nécessité leur raccordement au réseau électrique.

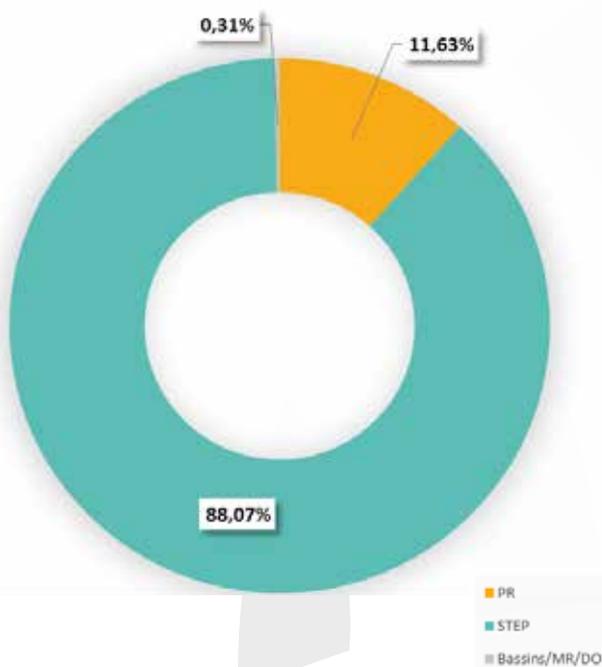
Les bassins de stockage nécessitent qu'occasionnellement l'utilisation de l'énergie électrique lors des phases de vidange par pompage.

La consommation électrique pour l'ensemble des stations d'épuration est de 825 253 KW, soit plus de 88 % de la consommation totale des ouvrages d'assainissement.

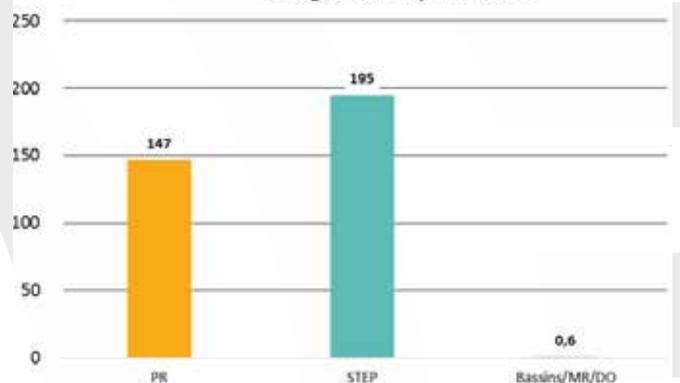
Cette année, la recherche d'économie s'est orientée vers l'aération des ouvrages notamment en fonctionnant en mode oxygène/redox plutôt qu'en cadence/durée privilégiant ainsi les besoins en oxygène réels des bactéries en charge de la dépollution des eaux (Péron et Chézery Forens).

Consommation électrique en KW	2018	2019	Gain en %
STEP CHEZERY FORENS	73395	72955	-1%
STEP PERON	208967	189374	-9%

Consommation électrique en % sur 2019



Energie - Ratio W/m³ sur 2019



Sur la station de Péron, les sondes sont installées depuis le mois de septembre, donc l'économie a réellement démarré sur le dernier trimestre de l'année. Pour la station de Chézery Forens, nous ne constatons pas une grande économie d'énergie. Par contre, cette gestion par l'oxygène et le redox a permis de mieux s'adapter au flux de pollution généré par la fromagerie

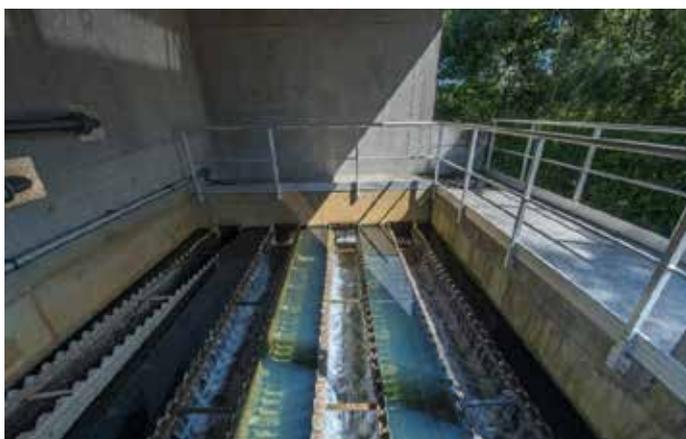


● LES PRODUITS DE TRAITEMENT

Pour le traitement des eaux usées, 2 types de produits sont utilisés selon la filière :

- Le chlorure ferrique pour le traitement du phosphore lorsque les normes de rejet sont inhérentes à un cours d'eau sensible (stations de Mijoux/Divonne les Bains/Versonnex).
- Le polymère pour les stations qui ont un traitement tertiaire comme les stations de Divonne les Bains et Versonnex.

Systèmes d'assainissement	Filière Eau Polymères (kg)	Filière Eau Chlorure ferrique (kg)
Divonne les Bains	3 225	81 994
Mijoux	-	526
Oudar	-	36 624



Traitement tertiaire de la station de Divonne les Bains

Pour le traitement des boues, 2 types de produits sont également utilisés :

- Le polymère pour les stations équipées d'une déshydratation,
- La chaux vive pour hygiéniser les boues avant l'épandage ou la chaux éteinte pour les stabiliser.

Pour le site de Péron, les masses des réactifs servant à traiter les boues de Farges et Pougny Gare sont incluses. Pour le site de Mijoux, les masses des réactifs servant à traiter les boues de Lélex et de Menthetaires sont incluses.

Systèmes d'assainissement	Filière Boues Chaux (kg)	Filière Boues Polymères (kg)
Chezery Forens	1 175	900
Divonne les Bains	52 000	5 830
Mijoux	3 250	400
Oudar	8 941	2250
Péron	10 575	1 591
St Jean de Gonville	5 900	750



Silo, déshydratation et hangar de stockage des boues de la station de Divonne les Bains

● LES SOUS-PRODUITS

- Prétraitements : Refus de grille / Graisses / Sables

La première étape de traitement des eaux usées consiste à piéger les éléments en suspension dans l'effluent, ainsi ces prétraitements produisent un certain nombre de déchets. Après leur conditionnement ils sont transportés vers des filières d'élimination agréées. Les refus de grille constitués des éléments solides les plus grossiers tels que les lingettes à usage unique sont incinérés sur le site du SIDEFAGE implanté sur la commune de Valserhône. Les graisses et sables sont acheminés vers la station d'épuration de Groissiat.

2019 Déchets	Quantité en tonnes
Refus de grille	46,28
Graisses	120,16
Sables	122,52

des bassins sous forme de boues afin de maintenir une biomasse constante. Ces boues sont ensuite déshydratées et chaulées pour être valorisées en épandage agricole.

Pour les stations à lits plantés de roseaux et les lagunes, les boues sont curées dès lors que les étages de traitement sont saturés en boues (10 à 15 ans de fonctionnement en fonction de la charge d'entrée), il n'a pas été nécessaire d'en retirer en 2019. Pour les stations de Pougny Etournel et Challex, les boues devraient être retirées en 2022.

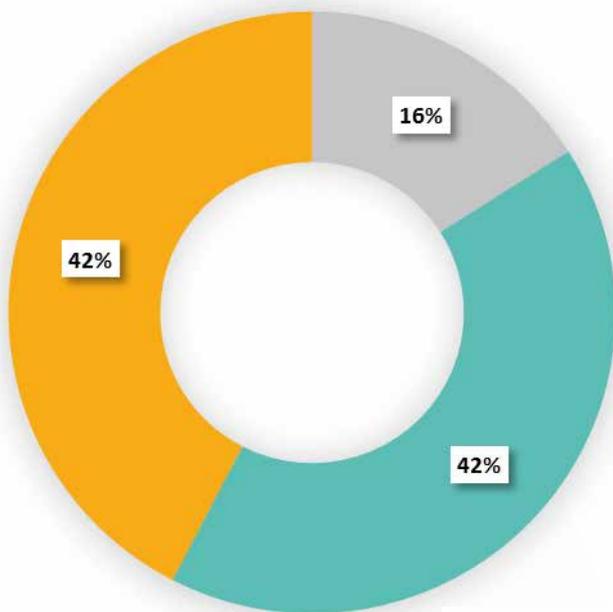


Dessableur de la station de Divonne Les Bains



Centrifugeuse mobile

Masse de déchets en % sur 2019



- Refus de grille
- Graisses
- Sables

■ Production de boues

Pour les stations conçues sur le principe des boues activées, le deuxième étage de traitement consiste à éliminer la pollution dissoute dans les effluents par un procédé biologique, ce sont des bactéries qui mis en présence d'oxygène vont dégrader la pollution organique. Ces bactéries se développent et sont extraites régulièrement

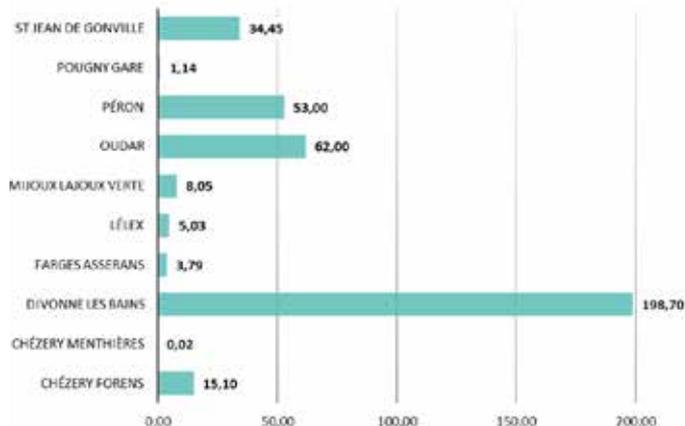


Centrifugeuse de la station de Versonnex



Centrifugeuse située à la station de Divonne Les Bains

Production de boues en t de MS sur 2019



CAMPAGNE D'EPANDAGE

1 319 m³ de boues ont été épandues lors de 3 campagnes (en mars, en juin, en août, en septembre et en octobre). Ceci représente environ une surface de 149 hectares.

Périodes	Divonne		Veronnex	
	Quantités épandues (t de MB)	Surfaces épandues (ha)	Quantités épandues (t de MB)	Surfaces épandues (ha)
Printemps (01/01 au 31/05)	265	39	-	-
Eté (01/06 au 30/09)	679	74	240	23
Automne (01/10 au 15/11)	135	13	-	-



Analyses des boues

Les stations ont fait l'objet d'analyses de boues avant épandage selon des fréquences définies réglementairement et respectant le plan d'épandage.

Le tableau ci-dessous présente le nombre et le type d'analyses réalisées.

2019	Valeur Agronomique	ETM	CTO
DIVONNE	2	2	2
DIVONNE après mélange sous hangar	4	2	2
OUDAR VERONNEX	4	2	2
FARGES	2	2	0
POUGNY GARE	2	2	0
PERON avant mélange	2	2	2
PERON après mélange	2	0	0
MIJOUX avant déshydratation	2	2	2
Mijoux sortie centrifugeuse	2	0	0
LELEX	2	2	0
CHEZERY	2	2	0
ST JEAN DE GONVILLE	2	2	2

Valeur agro : Valeur agronomique (MS – pH - Azote – Phosphore – Potassium)

ETM : Éléments traces métalliques (zinc – plomb – Nickel – Mercure – cuivre – chrome – cadmium)

CTO : Composés traces organiques (PCB et HAP)

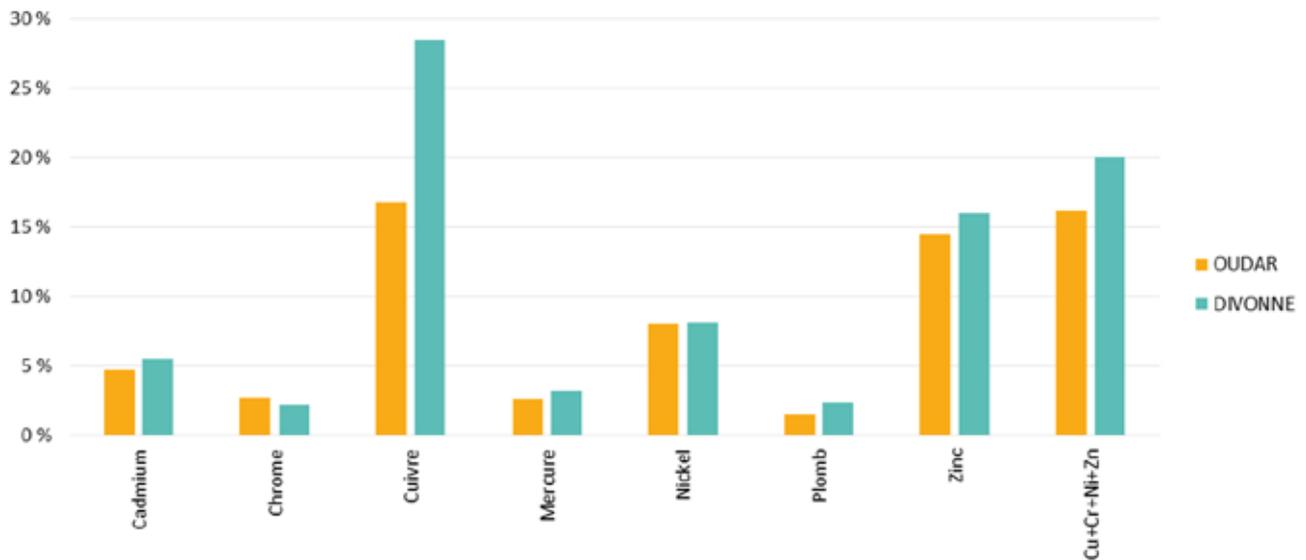
Hangar de boues à Divonne	Azote (N)	Phosphore (P2O5)	Potasse (K2O)	Calcium (CaO)	Magnésium (MgO)
Teneur (% de MS)	4,38	3,57	0,24	22,25	0,47
Teneur (‰ de MB)	11,64	9,41	0,63	61,56	1,24

Hangar de boues à Versonnex	Azote (N)	Phosphore (P2O5)	Potasse (K2O)	Calcium (CaO)	Magnésium (MgO)
Teneur (% de MS)	4,67	4,5	0,3	18,93	0,38
Teneur (‰ de MB)	13,17	12,69	0,83	53,54	1,08

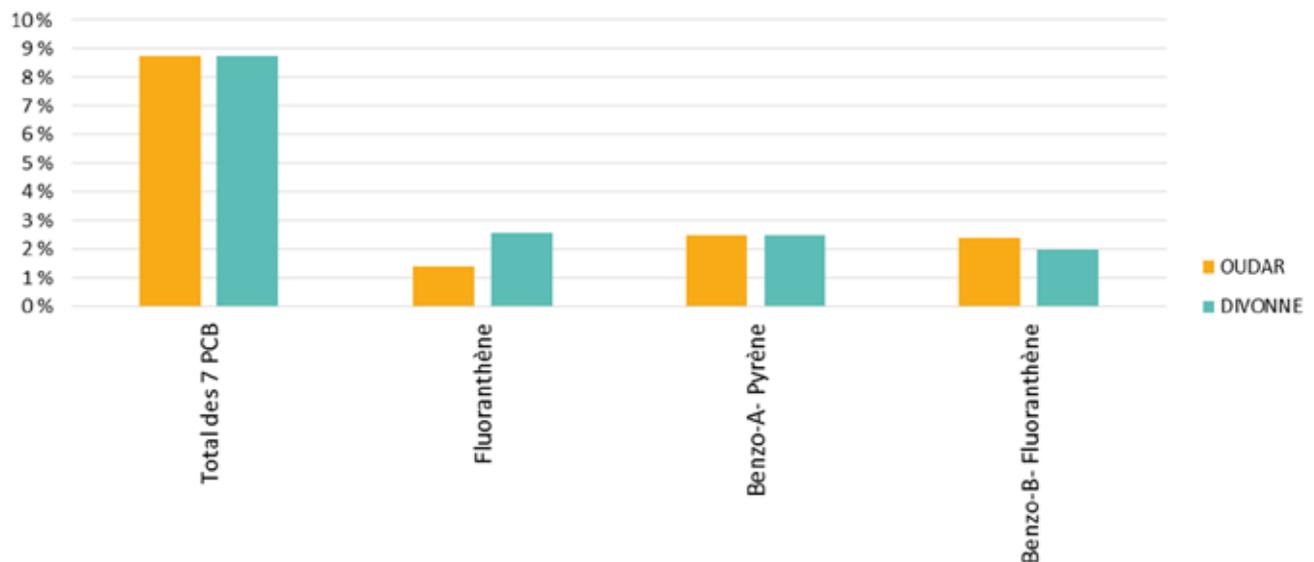
Les boues apportent une dose riche en Azote, Phosphore et Calcium.

Les éléments traces métalliques n'atteignent pas 30% des valeurs limites.

Teneurs maximales en ETM, sur produits finis comparées à la valeur limite en % sur 2019



Teneurs maximales en CTO, sur produits finis comparées à la valeur limite en % sur 2019



De la même manière, les teneurs en composés traces organiques respectent la réglementation (< 9% des seuils limites pour tous les paramètres, et même inférieurs au seuil de détection).

100 % des analyses sont conformes à l'arrêté du 8 janvier 1998 et permettent l'épandage en toute sécurité.

- Analyses des sols

20 analyses de sol ont été réalisées sur des parcelles à épandre en 2019.

À cause d'un pH inférieur à 7, deux parcelles ont été déclarées inaptes à l'épandage jusqu'à un retour à la normale.

Elles démontrent que les sols analysés sont bien pourvus en matière organique, en phosphore et en potassium.

Excepté le nickel, toutes les valeurs en éléments traces métalliques sont inférieures aux seuils réglementaires.

Une étude a montré que ces taux élevés en nickel sont attribués au fond géochimique des sols du Pays de Gex.



Seules 7 interventions réseau sur les 32 ont fait l'objet d'un déversement par temps sec.

La majorité des bouchages sont dus à la présence des lingettes. Pour rappel, le règlement de service de la Régie des Eaux Gessiennes interdit leur rejet au réseau d'assainissement (article 2.1.2).

5. INTERVENTIONS REALISEES

- **DESOBSTRUCTION DES RESEAUX**

13 points noirs (-5) sont recensés sur les réseaux d'assainissement du territoire (y compris les canalisations où la Régie est intervenue au moins 2 fois en 2019, comme le définit l'indicateur SPDE).

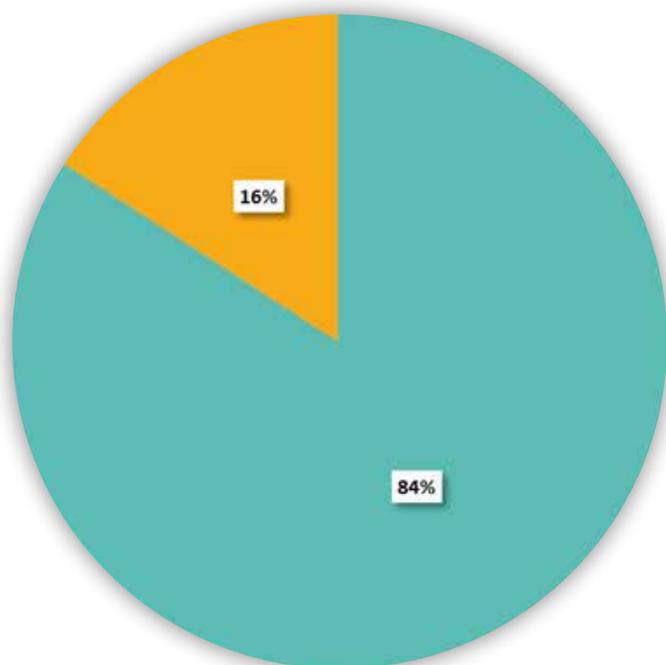
Ils font l'objet d'une surveillance accrue, à ce titre des curages préventifs supplémentaires sont réalisés sur ces points.

- **CONTRÔLES DE BRANCHEMENT**

708 contrôles ont été réalisés pour des enquêtes avant travaux, pour des contrôles de mises en conformité ou pour des ventes de biens. Ils sont effectués avec du colorant et/ou des essais à la fumée.

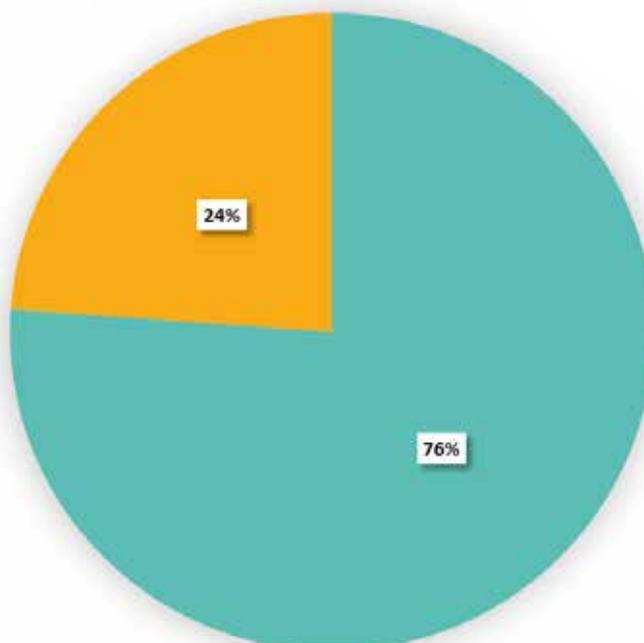
76 % des contrôles sont conformes.

Désobstructions réseau/branchement en % sur 2019



■ Nombre total de désobstructions sur réseau
 ■ Nombre total de désobstructions sur branchement

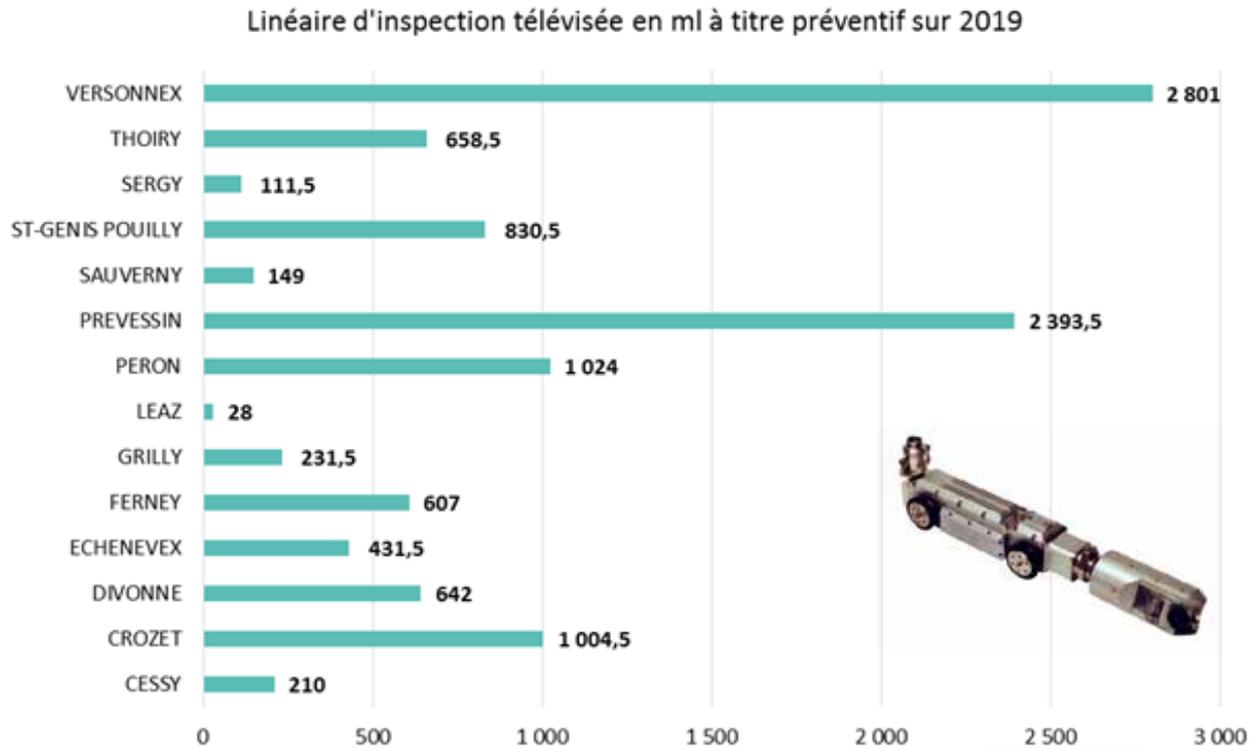
Contrôles de branchement en % sur 2019



■ Nombre total de désobstructions sur réseau
 ■ Nombre total de désobstructions sur branchement

- **INSPECTIONS TELEVISEES**

La Régie des Eaux Gessiennes réalise régulièrement des inspections télévisées afin de vérifier l'état des réseaux et d'en améliorer sa connaissance globale. À cet effet en 2019, 11 123 mètres ont été contrôlés, soit 1,8 % du linéaire total.



- **REPARATIONS DES INFILTRATIONS DE LA GALERIE DE CHOULLY SUITE AUX INSPECTIONS PAR DRONES FLOTTANTS**

Suite aux passages des drones flottants, une quarantaine d'anomalies mineures ont été observées dont 2 infiltrations. Ces 2 désordres, situés à chaque bout de la galerie de Chouilly, présentaient des entrées d'eaux parasites. Les réparations ont eu lieu en septembre.



Zone de travaux



Réalisation de forage



Injection de résine via 4 forages



Photo après Réparation



Reprise des joints et des parements béton

Reprise de l'étanchéité du couvercle de la chambre humide OH 116 de la Galerie de Chouilly.

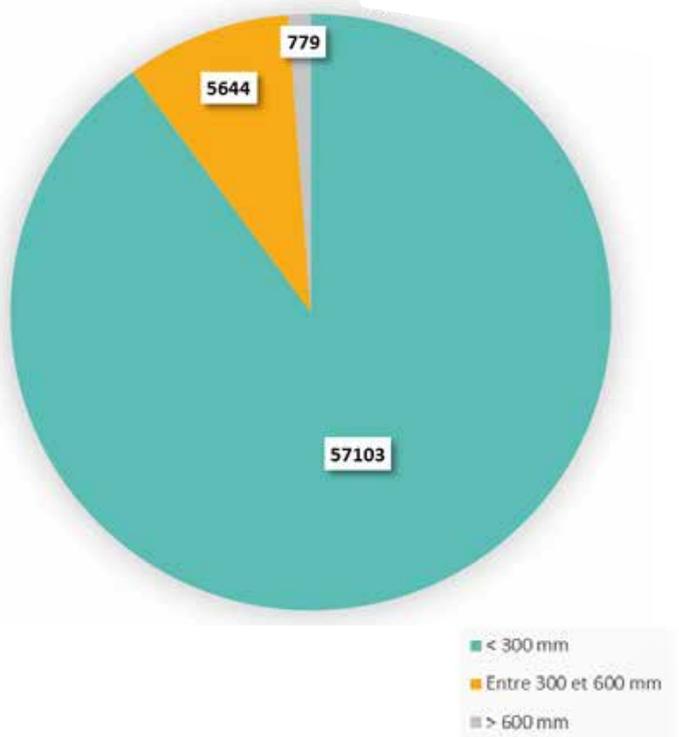


● CURAGES PREVENTIFS

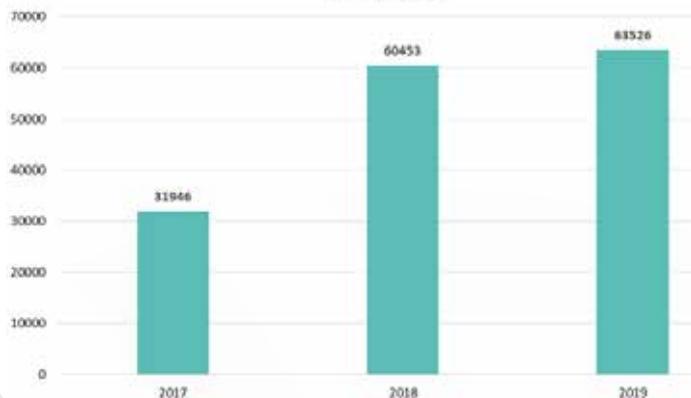
Le maintien en bon état de fonctionnement et la réduction des déversements au milieu naturel suite à des dysfonctionnements du réseau d'assainissement sont l'un des objectifs importants de nos services. Ainsi en 2019 63 526 mètres de canalisation ont été entretenues par hydro-curage, soit 10,4 % du linéaire et 5 % de plus qu'en 2018.



Linéaire curé en préventif en ml par diamètre sur 2019



Linéaire curé en préventif en ml sur 2019



● INTERVENTIONS SUR LES OUVRAGES

● STEP de l'Oudar :

- remise en place d'un aéroflot,
- renouvellement de l'agitateur du bassin d'aération 1 avec l'intervention de plongeurs,
- renouvellement du poste d'injection de chlorure ferrique,
- renouvellement de la pompe d'alimentation silo à boues,
- renouvellement de la pompe de recirculation du densadeg,
- renouvellement d'un variateur de vitesse d'une pompe de recirculation,
- renouvellement de la pompe n°3 de recirculation.

● STEP de Challex :

- renouvellement de 2 actionneurs électriques de vanne.

● STEP de Chezery :

- renouvellement des sondes oxygène et redox.

● PR de Farge générale :

- renouvellement des pompes n°1 et n° 2.

● PR des Clos des abeilles :

- renouvellement du coffret électrique.

● PR des Combes :

- renouvellement du module de télégestion,
- installation d'une sonde de niveau.

● STEP de Peron :

- renouvellement du préleveur d'entrée,
- renouvellement des sondes oxygène et redox,
- renouvellement de la pompe à boues sortie table d'égouttage,
- renouvellement de l'agitateur du silo à boues.

● STEP de St Jean :

- renouvellement d'un aéroflot
- renouvellement d'un agitateur dans le silo à boues,
- renouvellement du débitmètre d'entrée de station.

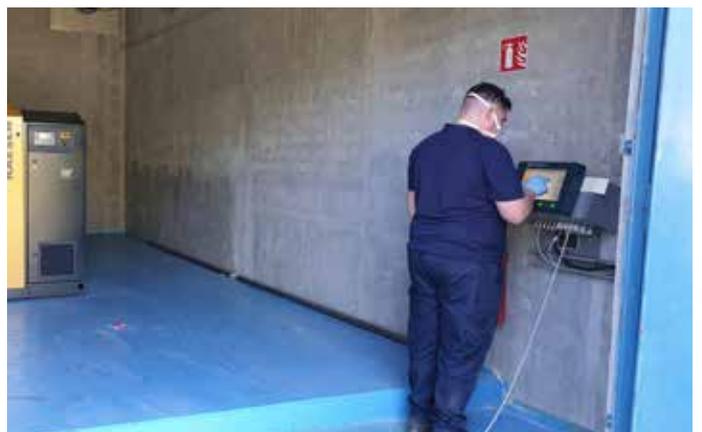
- STEP de Divonne :
 - renouvellement des suppresseurs du bassin d'aération,
 - renouvellement des variateurs de vitesses des pompes de recirculation de l'actiflot,
 - renouvellement d'une pompe de relèvement,
 - renouvellement d'un variateur de vitesse d'une pompe de recirculation,
 - intervention sur la centrifugeuse de déshydratation des boues.
- Galerie de Chouilly :
 - renouvellement du coffret électrique.
- STEP de Mijoux :
 - renouvellement du chauffage et éclairage du hangar clarificateur.
- PR de Naz Dessous :
 - renouvellement d'une pompe.
- PR de Sauvigny :
 - renouvellement d'une pompe.

● LE RENOUVELLEMENT DES SURPRESSEURS

Les surpresseurs sont l'un des éléments essentiels d'une station d'épuration. Ils produisent l'insufflation d'air des bassins d'aération qui va permettre aux bactéries de respirer et ainsi de consommer la matière organique contenue dans les effluents.

Dans le but de fiabiliser le fonctionnement de la station d'épuration de Divonne, la Régie des Eaux Gessiennes a décidé de renouveler à titre préventif les surpresseurs à lobes existants par des surpresseurs à vis. Ces nouvelles machines plus adaptées aux conditions de fonctionnement vont également permettre de réaliser des économies d'énergie. Elles sont dotées d'une console de gestion leur permettant de réguler automatiquement leur fréquence et d'adopter le meilleur rendement selon le débit d'air demandé. Cette intervention a également été l'occasion d'installer un échangeur thermique qui permet de récupérer les calories de l'air refoulé et chauffer à terme les locaux de la STEP.

Par ailleurs, cette opération était éligible à un Certificat d'Économie d'Énergie qui a permis de la financer à 40%.

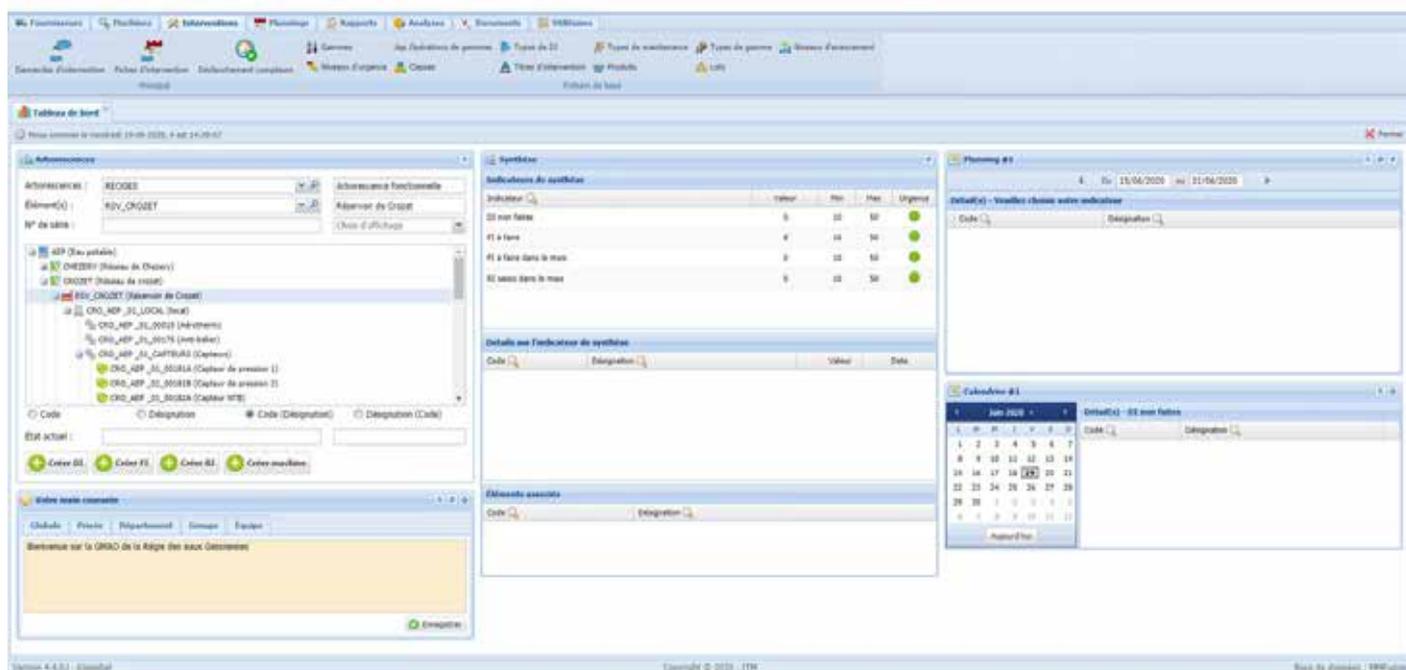


- **MISE EN PLACE DE LA GMAO**

Le maintien de la continuité de service est un enjeu fondamental pour la Régie des Eaux Gessiennes, afin de fiabiliser le fonctionnement des ouvrages, elle a opté pour la mise en place d'une GMAO.

La GMAO ou gestion de la maintenance assistée par ordinateur, permet la gestion complète des équipements du service notamment l'analyse des interventions curatives de maintenance, l'organisation des interventions préventives et réglementaires, la gestion des stocks et des achats, le reporting à travers des tableaux de bord et des statistiques.

Cette mise en place s'est déroulée en plusieurs étapes. Les équipes ont tout d'abord réalisé un inventaire complet des équipements de chaque site. Cet inventaire a été saisi dans la base de données du logiciel. Le service maintenance a ensuite créé les opérations de maintenances préventives et de contrôles de chaque équipement, puis a paramétré les fréquences de réalisation. Chaque opération curative ou préventive est ensuite saisie pour permettre à terme de réaliser un reporting et une analyse des coûts en ce qui concerne les équipements à risques.



6. TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT REALISES

- **Taux moyen de renouvellement et réhabilitation du réseau de collecte**

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercices	2015	2016	2017	2018	2019
Linéaire renouvelé en km	4,00	5,36	6,50	6,06	5,23

Au cours des 5 derniers exercices, 27,15 km de linéaire de réseau ont été renouvelés, réhabilités ou mis en séparatif. Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'exercice 2019, le taux moyen de renouvellement des réseaux est 0,71 % (0,82% en 2018).

● TRAVAUX NEUFS

Commune(s)	Rues	Nature canalisation	Diamètre (mm)	Longueur (m)
CHEVRY	Chemin des Golettes	FONTE	200	97
CHEZERY FORENS	Route de l'Epery	FONTE	200	81
CROZET	Impasse Jules Verne	FONTE	200	80
FERNEY VOLTAIRE	Rue de Meyrin	PP	300	137
GEX	Rue de Genève	FONTE	500	216
GEX	Pré bataillard	PRV	300	515
GRILLY	Route de Mourex	PRV	200	757
LEAZ	Lavoux	FONTE	150	11
LEAZ	Grésin amont step - ch du pont	FONTE	200	350
LELEX	RD 991 Aux Forges	FONTE	200	362
ORNEX	Rue de la Tour	PVC	160	46
ORNEX	Rue de la Tour	FONTE	200	46
ORNEX	Rue de Bejoud -Charbonniere	FONTE	200	145
PERON	Four à Chaux	FONTE	200	102
PERON	Chemin Creux Etang	FONTE	150	84
SAINT GENIS POUILLY	Rue de Genève	FONTE	200	65
SAINT GENIS POUILLY	Rue de Genève	PP	200	21
SAINT GENIS POUILLY	Rue du Bordeau	PVC	160	17
SAINT GENIS POUILLY	Chemin Manégly	FONTE	300	145
SAINT GENIS POUILLY	Rue Vie Destraz et Moulin	FONTE	200	1290
SAINT GENIS POUILLY	Chemin des Marais	FONTE	300	134
SAINT JEAN DE GONVILLE	Vie de l'Etraz	FONTE	200	183
SAINT JEAN DE GONVILLE	RD984 Sous St Jean	FONTE	200	120
SAINT JEAN DE GONVILLE	RD984 Sous St Jean	PRV	250	155
SEGNY	Chemin Vie de Vaise	FONTE	200	30
THOIRY	Rue de l'Etraz	FONTE	200	44

Lagune de Collonges

La Commune de COLLONGES dispose pour le traitement de ses eaux usées d'une lagune naturelle. Construit en 1992, l'ouvrage est constitué de 3 bassins d'épuration et représente une capacité nominale de 2 000 Équivalents Habitants (EH).

La Régie Des Eaux Gessiennes a engagé un programme visant à requalifier la station existante par une filière type filtre planté de roseaux d'une capacité nominale de 3 300 Équivalents Habitants (EH). Ce dimensionnement intègre les effluents d'Ecorans (Collonges) et d'Asserans (Farges) raccordés à ce jour sur la station d'Asserans. Cette dernière est amenée à être supprimée afin de préserver le ruisseau du Biaz.

- Étape 1 - Curage des boues et déshydratation des boues

Préalablement aux travaux de construction de la nouvelle unité de traitement, il a été nécessaire dans un premier temps de curer les bassins concernés par la réhabilitation (n° 2 et n° 3) afin de les débarrasser des boues accumulées au cours des années de fonctionnement. L'opération comprenait également le transport et le compostage des roseaux issus du curage du dernier bassin.

La solution retenue a consisté en :

- la création d'un by-pass et d'une vidange de la «phase eau»,
- un curage des lagunes où les bassins sont vidés des boues directement par un engin spécifique muni d'une lame frontale pour ramener les boues vers les points de pompage,
- une étape intermédiaire visant à retirer les macrodéchets, à homogénéiser et à chauler les boues,
- une étape de déshydratation par géotube où les eaux percolent au travers de la membrane.

Les boues ainsi projetées dans les poches de déshydratation, s'assèchent naturellement pendant plusieurs mois et seront reprises ensuite directement pour être épandues via le plan d'épandage de la Régie des Eaux Gessiennes.

Durée du chantier : du 18 février au 09 avril puis du 03 au 14 juin 2019

Volume de boues évacué : 3 357 m³

Coût des opérations : 395 K€



- Étape 2 - Construction d'une nouvelle station d'épuration 3 300 EH à Collonges

Les travaux comprennent la construction d'une station d'épuration par lits plantés de roseaux de type Azoé.

La filière comprend :

- prétraitement physique en vue d'éliminer les matières pouvant perturber les étapes ultérieures,
- prétraitement biologique sur lit bactérien puis traitement des eaux usées sur 4 600 m² de filtres planté de roseaux à écoulement vertical répartis sur deux étages,
- zone de rejet végétalisée permettant de tamponner les effluents en cas de by-pass de la filière de traitement avant rejet au milieu naturel.

La lagune n° 1 sera mise à disposition du service Gestion des Milieux Naturels de la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex dans le but de reconstituer une zone d'intérêt écologique.

Durée du chantier : 17 mois - Date prévisionnelle de mise en service : mi-septembre 2020

Coût des opérations : 1 545 K€

Chantier de renouvellement de la canalisation d'assainissement de Grilly

La commune de Grilly dispose d'un réseau de collecte des eaux usées de type séparatif. Les effluents sont dirigés vers la station d'épuration de l'Oudar à Versonnex.

Parmi les problématiques rencontrées sur le système d'assainissement, la Régie des Eaux Gessiennes a constaté à travers un diagnostic télévisuel que la canalisation située « En Bosset », route de Mourex présentait des désordres structurels majeurs, ceci conduisant à témoigner de défauts d'étanchéité et d'une menace pour la continuité du service par un risque d'effondrement.

Dès lors, il s'est avéré nécessaire de renouveler cette canalisation. Cette dernière était, cependant, difficilement accessible car située sur une vingtaine de propriétés privées.

Considérant l'implantation particulière des travaux à mener, la Régie des Eaux Gessiennes a privilégié des techniques dites « sans tranchée » pour le renouvellement des 755 ml de canalisation afin de :

- réduire autant que possible, les nuisances des travaux, notamment liées à la proximité des habitations,
- promouvoir des techniques de travaux vertueuses en matière de développement durable, en particulier en ce qui concerne la gestion des matériaux.

La solution qui a été retenue pour les travaux réalisés comprend donc :

- un chemisage continu par gaine PRV (polyester renforcé de fibres de verre) du collecteur amiante ciment de 200 mm sur 555 ml,
- une rénovation du collecteur béton de 250 mm par éclatement avec mise en place d'une conduite en fonte de 200 mm sur 200 ml.



7. SURVEILLANCE DE LA QUALITE DES REJETS

● REGLEMENTATION EN VIGUEUR

Arrêté du 21 juillet 2015 : Conformément à l'article R. 2224-12 [du code général des collectivités territoriales](#) pour les agglomérations d'assainissement et en application de l'article R. 2224-17 [du code général des collectivités territoriales](#) pour les immeubles raccordés à une installation d'assainissement non collectif, le traitement doit permettre de respecter les objectifs environnementaux et les usages des masses d'eaux constituant le milieu récepteur.

Ce traitement doit au minimum permettre d'atteindre, pour un volume journalier entrant inférieur ou égal au débit de référence et hors situations inhabituelles décrites à [l'article 2](#), les rendements ou les concentrations figurant [au tableau 6 de l'annexe 3](#) pour les paramètres DBO₅, DCO et MES ; [au tableau 7 de l'annexe 3](#) pour les paramètres azote et phosphore, pour les stations de traitement des eaux usées rejetant en zone sensible à l'eutrophisation.

Des valeurs plus sévères que celles figurant dans cette annexe peuvent être prescrites par le préfet en application des articles R. 2224-11 [du code général des collectivités territoriales](#) et [R. 214-15](#) et [R. 214-18](#) ou [R. 214-35](#) et [R. 214-39 du code de l'environnement](#), au regard des objectifs environnementaux.

● SYNTHESE DE L'AUTOSURVEILLANCE REALISEE AU COURS DE L'ANNEE

Ce sont des bilans réalisés pendant 24 heures, proportionnels au débit, en entrée et en sortie de station d'épuration. La conformité du bilan est définie par la concentration du rejet à respecter ^{et/ou} le rendement d'épuration à atteindre. Selon la capacité de la station, un nombre de non-conformité est accepté, à condition de ne pas dépasser la concentration rédhibitoire. Dans ce dernier cas, la station sera déclarée non conforme.

En 2019, 94,6 % des bilans d'autosurveillance étaient conformes. La station de Chézery Menthières a atteint le seuil rédhibitoire en concentration de DBO₅ pour un bilan de pollution.

Systèmes d'assainissement	Nombre de bilans réalisés	Nombre de bilans conformes	Nombre de bilans hors capacité	% conformité bilan
Challex	12	12	0	100
Chézery Forens	2	2	1	100
Chézery Menthières	2	1	0	50
Chouilly *	12	-	-	-
Collonges	2	2	0	100
Divonne les Bains	24	21	2	88
Est Gessien *	12	-	-	-
Farges Asserans	1	1	0	100
Greny	1	1	0	100
Léaz Bourg	1	1	0	100
Léaz Grésin	1	1	0	100
Léaz Longeray	1	1	0	100
Lélex	12	12	1	100
Mijoux Lajoux verte	12	11	1	92
Mijoux Pellagrué **	1	0	0	0
Oudar	12	12	0	100
Péron	12	12	0	100
Pougny Gare	1	1	1	100
Pougny Etournel	1	1	0	100
St Jean de Gonville	12	12	1	100
Vesancy	1	1	1	100
TOTAL	111	105	8	94,6%

* effluents bruts dirigés sur Suisse (24 analyses non comptées dans les 105 conformes)

** l'analyse a bien été effectuée. Le débit n'étant pas quantifiable, ceci entraîne la non-conformité de la station

Pour les stations supérieures ou égales à 2 000 EH : Les bilans hors capacité n'influent pas sur la conformité des bilans.

Pour les stations inférieures à 2 000 EH : seul le déplacement de la capacité hydraulique de la station est pris en compte et n'influe pas sur la conformité des analyses.

- **NOMBRE TOTAL D'INTERRUPTIONS NON PROGRAMMEES DU SERVICE**

- En période hivernale (du 10/01/2019 au 26/03/2019), suite au gel des eaux du clarificateur, la station d'épuration de Chezery Menthieres a été arrêtée durant 75 jours.
Cependant en raison de la capacité de stockage de l'ouvrage et de la faible charge entrante, cet événement n'a pas d'incidence sur la qualité du rejet.
- Le 23 janvier 2019, l'absence d'électricité est constatée sur la station d'épuration de Péron pendant 3h30, suite à des travaux d'ENEDIS sans nous avertir,
- Le 7 mars 2019, suite à de fortes bourrasques de vent, la chute d'arbres a coupé la ligne électrique. Le poste de refoulement PR Colonie Pierre Louis à Mijoux n'a pas fonctionné pendant 2h10,
- Le 15 juin 2019, suite à de fortes bourrasques de vent, la chute d'arbres a coupé la ligne électrique. La station d'épuration a été privée de courant électrique pendant 22h,
- Le 22 septembre 2019, un court-circuit sur la station de l'Oudar à Versonnex a coupé l'alimentation électrique générale pendant 3 heures.

VII



**ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF**

763 installations
individuelles recensées

661

installations contrôlées depuis le
01/01/2008

Coût du
contrôle
périodique:

168 € HT réparti
sur 4 années.

1. LES OUVRAGES

Lorsqu'un logement n'est pas raccordé au réseau public de collecte des eaux usées, il doit être équipé d'une installation d'assainissement non collectif autonome.

763 installations autonomes sont identifiées sur le territoire gessien. La Régie des Eaux Gessiennes réalise le contrôle de ces installations. Le contrôle donne lieu à un diagnostic de conformité ou non avec la réglementation.

Les travaux de mise en conformité sont à la charge du propriétaire et suivis par la Régie des Eaux Gessiennes.

En cas de vente, la réglementation impose que le système individuel soit contrôlé pour vérifier la bonne conformité de l'installation et, si besoin, engager des travaux.

2. COMPTE RENDU D'ACTIVITE

Depuis 2008, 661 installations ont été contrôlées et 91 ont été jugées conformes.





Chrome Plik Edycja Widok Historia Zakładki Okno Osoby Pomoc

IFI firma.pl

Power Media S.A. [PL] https://www.ifirma.pl/cgi-bin/WebObjects/ifirma-demo.woa/wo/4.0.0.1.21.11.5.7.1.7.1.1.0.3.5.3.1

IFI listopad 2014 - + zycie faktury + zadanie

Start Wykazy Szczegóły wydatku

KOSZTY PROWADZENIA DZIAŁALNOŚCI: Czynsz za lokal

Nazwa wydatku: Czynsz za lokal
Rodzaj dokumentu: faktura VAT
Numer dokumentu: 1/11/2014
Sprzedawca: Kompania Jasna 8 69-125 Lubin, NIP: 912-001-08-20

Data wystawienia
Data wpływu
Termin płatności
Data przeterminowania PIT
Data przeterminowania VAT

Sprzedaż opodatkowana stawką VAT

Stawka VAT	Netto	VAT	Brutto
23%	600,00	138,00	738,00
8%	0,00	0,00	0,00
5%	0,00	0,00	0,00
0%	0,00	0,00	0,00
zw.	0,00	-	0,00
nd.	0,00	-	0,00
Razem	600,00	138,00	738,00

Powiązane projekty

Faktury korygujące

Dodaj plik e-dokumentu pow

V





COMPTRE-RENDU FINANCIER

La gestion financière de l'établissement est organisée à partir d'une régie prolongée. Ainsi la Régie a en charge les opérations suivantes :

- Établissement des factures,
- Envoi des rappels et mise en demeure,
- Encaissement des fonds sur le compte de la Régie puis reversement au Trésor Public.

À l'issue de la mise en demeure, les factures impayées sont transmises au centre des finances de Gex (Trésor Public) pour recouvrement contentieux.

Lors d'une séance en date du 11 avril 2020, le Conseil d'Administration a approuvé les comptes administratifs de la régie qui, hors opérations de rattachements recettes, se résument comme indiqué ci-après.

1. BUDGET EAU POTABLE

● SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES	Montants HT	RECETTES	Montants HT
Charges Générales	2 660 219 €	Excédent antérieur	3 883 344 €
Atténuations de Charges	2 023 936 €	Produits Gestion courante	13 069 095 €
Charges Gestion courantes	1 311 155 €	Autres Produits Gestion courante	620 961 €
Charges financières	380 354 €	Produits exceptionnels	249 159 €
Charges exceptionnelles	61 731 €	Amortissement subventions	311 080
Dotations Amortissements et Provisions	2 376 444		
MONTANT TOTAL	8 813 839 €		18 133 639 €

● SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	Montants HT	RECETTES	Montants HT
Amortissement subventions	311 080 €	Excédent antérieur	3 749 732 €
Capital des Emprunts	694 174 €	Amortissement immobilisations	2 016 445 €
Immobilisation incorporelles	68 579	Excédent capitalisé	4 000 000 €
Immobilisation corporelles	620 048 €	Subventions	53 504 €
Travaux	3 545 453 €	Autres recettes	11 337 €
Opérations Patrimoniales	4 140		
MONTANT TOTAL	5 243 474 €		9 831 018 €

2. BUDGET ASSAINISSEMENT

● SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES	Montants HT	RECETTES	Montants HT
Charges Générales	1 564 495 €	Excédent antérieur	5 486 551 €
Charges Gestion courante	6 606 212 €	Vente de Produits	12 564 288 €
Charges financières	26 917 €	Subventions	104 484 €
Charges Exceptionnelles	161 316 €	Autres Produits Gestion courante	52 494 €
Dotations amortissements et Provisions	3 144 070 €	Amortissements subventions	732 916 €
MONTANT TOTAL	11 503 010 €		18 940 733 €

- **SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES	Montants HT	RECETTES	Montants HT
Amortissement subventions	732 916€	Excédent antérieur	5 093 663 €
Capital des emprunts	96 921 €	Subventions	447 068 €
Immobilisation incorporelles	86 300 €	Amortissements	2 784 070 €
Immobilisations corporelles	445 539 €	Opérations Patrimoniales	9 810 €
Travaux	5 742 294 €	Travaux pour compte de Tiers	2 075 518€
Opérations Patrimoniales	9 810 €		
Travaux pour compte de Tiers	2 075 518 €		
Dépôts et consignations	1 360 €		
MONTANT TOTAL	9 190 658 €		10 410 129 €

- **MONTANT DES SOMMES ENCAISSEES PAR LA REGIE DE RECETTES AU COURS DE L'ANNEE 2019**

Bénéficiaires	Montant hors taxes
Régie Eau potable	8 599 747 €
Régie Assainissement	10 971 061 €
Agence de l'Eau	2 655 726 €

- **UN ENDETTEMENT MAÎTRISE**

En 2019, aucun emprunt n'a été souscrit.

L'endettement des deux budgets est tout à fait satisfaisant, toutefois les ratios d'endettement continueront de faire l'objet d'une attention particulière puisque des travaux structurants importants seront réalisés à court et moyen terme et le recours à l'emprunt sera inévitable.

La durée d'extension de la dette ne doit pas dépasser 12 ans. En d'autres termes, la collectivité ou l'établissement ne doit pas mettre plus de 12 années à rembourser son stock de dette s'il consacrait son autofinancement uniquement à cet objectif.

À l'issue de l'exercice 2019, la situation progresse favorablement en raison de l'absence de souscription nouveaux emprunts

Budgets	Durée extension de la dette en années	Capital restant dû au 31/12/2019
Eau potable	1.35	9 674 072 €
Assainissement	0.19	777 760 €



Régie des
Eaux
Gessiennes